

CHAPITRE II

LES INTERACTIONS SOCIALES AUTOUR DE L'ENERGIE ELECTRIQUE

INTRODUCTION

Dans ce chapitre, nous allons voir qu'au quotidien l'électricité peut être à la fois un catalyseur d'échanges, d'angoisse, de tensions, voire de conflits, et un objet intégré, incorporé, routinisé qui n'est apparemment pas le support d'un lien social très fort. La gestion sociale de l'énergie, et de l'électricité en particulier, fonctionne de façon ambivalente, avec des temps de crise et des temps routinisés, des images de confort et des images d'insécurité.

Notre hypothèse est que la famille ou le couple peuvent s'analyser comme un système d'échanges formels ou informels, calculés ou implicites, et que ce système d'échanges peut être analysé soit dans sa dimension stratégique en termes de coûts/avantages, soit dans sa dimension "symbolique" en termes de don et contre-don.

Rappelons notre postulat selon lequel, dans la réalité des rapports sociaux, et dans celle du couple et de la famille en particulier, il y a coexistence de l'utilité, et donc de l'intérêt et du calcul stratégique, et du sens, et donc du symbolique. Nous ne cherchons pas à opposer une explication utilitariste à une explication symbolique, comme le fait Alain Caillé avec intelligence dans *La critique de la raison utilitaire* (1989), par exemple, puisque l'intérêt peut tout à fait apparaître comme un des sens que les acteurs donnent à leur action. Mais surtout nous partons d'un autre constat : les deux dimensions du sens et

de l'utilité coexistent dans la réalité, mais ce sont les moments de leur mobilisation sociale qui varient. Suivant les moments de la journée, de la semaine, ou suivant les étapes des cycles de vie, et selon les espaces domestiques, et la plus ou moins forte compétition familiale autour de leur usage, comme le salon ou la salle de bains par exemple, nous constatons que les acteurs mobilisent plutôt le calcul et l'intérêt, ou plutôt le don et la gratuité. C'est pourquoi la gestion ordinaire de l'énergie peut être analysée comme une agrégation de séquences de routinisation et de crise, de transactions et d'incorporation, au sein de l'univers domestique.

Les échanges familiaux se construisent donc autour d'un continuum allant de la violence à "l'agapée", pour reprendre l'expression de Luc Boltanski, de l'intérêt au don. Nous faisons en outre l'hypothèse que plus ces échanges sont conflictuels ou violents, plus les acteurs sociaux ont besoin de les rationaliser en faisant intervenir un mode d'équivalence marchand ou utilitariste. Ceci est particulièrement évident, par exemple, au moment des séparations où on peut dire que les conjoints "règlent leurs comptes" au sens propre comme au sens figuré. A l'inverse, les échanges les plus routinisés sembleraient, pour le niveau d'analyse qui concerne les interactions sociales, répondre davantage à une logique de don, ou au moins du non-calcul dans la réciprocité équilibrée éventuelle de l'échange.

Sur ce continuum, nous avons pu repérer quatre types d'échanges familiaux distincts autour de l'électricité, allant du plus violent au plus routinisé. Les premiers types d'échanges correspondent aux situations de ruptures liées aux cycles de vie. Ce sont les échanges les plus intenses affectivement et qui, en même temps, donnent le plus souvent lieu à un règlement de type marchand. Ces ruptures marquent en général le passage d'un moment de la vie à un autre.

Les conflits latents ou larvés constituent le deuxième niveau d'échanges sur le continuum. Autour de l'électricité, ils prennent la forme d'une "guérilla quotidienne", sans cesse répétée, d'une négociation sans fin entre les sexes et les générations qui ne donne pas lieu à des règlements pérennes. C'est la "guerre du

feu" et la "guerre des boutons" pour la maîtrise des économies d'énergie et la limitation du "bruit" musical, par exemple.

Les échanges à objet "jurisprudentiel" forment le troisième niveau du continuum. Ils regroupent les types de négociations que nous appellerons "transactions", qui aboutissent à des règlements pérennes sous la forme de règles de vie et de normes de comportement familiales (cf. Maurice Blanc, éd., 1992 et 1993). Elle portent par exemple sur la division des tâches dans la maison ou les économies d'énergie.

La routinisation est le niveau le moins conflictuel du continuum. Elle fait référence aux échanges qui ne donnent pas (ou plus) matière à négociation et renvoie aux modes de partage des tâches, des rôles et des territoires acceptés et incorporés par tous dans la famille.

Les trois premiers types d'échanges correspondent aux temps de crise de l'électricité, alors que le quatrième met l'accent sur le temps routinisé.

Le concept de continuum appliqué à la gestion de l'énergie au quotidien paraît ici particulièrement heuristique parce qu'il intègre plusieurs dimensions de la réalité, même si elles ne sont pas le plus souvent observables en même temps. Les formes d'échanges coexistent dans leur pluralité, sous forme d'utilité ou de sens, sous forme de dette et de don et sous forme de réciprocité et de gratuité. C'est leur mobilisation qui varie, ainsi que les formes de légitimation des règles de la transaction.

RUPTURES BIOGRAPHIQUES ET ÉVOLUTION DES RAPPORTS A L'ÉLECTRICITÉ

Nous avons déjà présenté dans l'introduction le résumé des résultats de notre recherche sur le lien entre les événements familiaux, les changements de logement et les choix en matière d'énergie, d'installation et d'objets électriques. Nous allons les reprendre de façon plus systématique ci-dessous. Ces ruptures, ou occasions, sont considérées comme les événements

déclencheurs du processus de décision de changer éventuellement de logement et/ou d'énergie¹.

Il n'est pas possible d'observer la chaîne des causalités entre des échelles différentes, ici par exemple entre les cycles de vie à l'échelle macro-sociale, le changement de logement et l'arbitrage micro-individuel en faveur d'une nouvelle énergie pour un individu donné. Il est cependant postulé ici, à l'opposé du postulat "individualiste", ou "atomistique", qui possède sa propre pertinence avec le concept d'agrégation des décisions individuelles², que l'échelle macro-sociale organise les comportements individuels, même si elle ne les détermine pas.

¹ - D'une manière générale, on assiste apparemment en France à une augmentation de la mobilité - 5 millions de personnes ont changé de région entre 1982 et 1990 (Données sociales, 1993) -, et donc des occasions de changer éventuellement d'énergie. Il y aurait d'après EDF 200 000 personnes qui changeraient "spontanément" de chauffage chaque année. Il est probable que ces changements spontanés se situent dans le cadre de ces occasions (cf. réunion de travail EDF à La Renardière, 1993).

² - Dans notre perspective, le concept d'agrégation développé notamment par Raymond Boudon ou par Thomas C. Schelling, dans *La tyrannie des petites décisions*, est tout à fait acceptable comme interprétation des effets d'un ensemble cumulé de décisions individuelles, s'il est accepté que sont mis entre parenthèses les cadres sociaux de la connaissance et l'inconscient, les structures sociales ou les interactions qui organisent "en amont" les choix individuels. Ils peuvent être considérés comme des "boîtes noires". Le concept d'agrégation ne résout pas mieux la question de la description des liens de cause à effet entre les choix individuels et les effets sociaux, que notre perspective. Au lieu de mettre la "causalité sociale" en amont, il en fait un effet en aval de la décision individuelle. On est bien au niveau des postulats, c'est-à-dire ce qui est de l'ordre de l'indémontrable, de l'ordre des inférences de base qui organisent les interprétations de chaque chercheur. Ces processus d'inférences sont incontournables. Ces inférences sont à la source de ce que Raymond Boudon appelle "les idées fausses", et de comment s'en persuader ; mais d'après nous, et au contraire de ce qu'il semble suggérer, elles sont impossibles à éliminer (1992).

LES RUPTURES DANS LES CYCLES DE VIE COMME EVENEMENTS DECLENCHEURS DES PROCESSUS DE DECISION

Les grandes ruptures fonctionnent comme des points de passage d'un moment de la vie à un autre. Certaines, nous le verrons, n'ont pas de répercussion sur le logement ou l'électricité au quotidien. D'autres, par contre, ont une influence directe.

Pendant l'enfance et l'adolescence³, la mort d'un parent, mais aussi le remariage d'un parent veuf, la "recomposition" des familles aujourd'hui peuvent conduire à un changement de logement. C'est le cas de cet interviewé qui raconte comment sa famille a été amenée à déménager une première fois, à la mort de son père pour se rapprocher de ses grands-parents, et une seconde fois, à l'occasion du remariage de sa mère. Le décès de son beau-père survenant quelques mois après ce remariage, il explique qu'il a dû travailler à la ferme familiale pour assurer la subsistance de sa mère et de son frère aîné, invalide, passant ainsi prématurément de l'enfance à l'âge adulte, socialement identifié comme l'âge des responsabilités.

La maladie d'un parent peut être également l'occasion d'acquisition d'objets électriques jusque-là inaccessibles parce que perçus comme des objets de luxe. L'interdit associé au luxe peut être alors transgressé pour un motif familial grave.

Une personne, issue d'une famille de sept enfants, explique par exemple comment sa famille a pu accéder à la télévision quelques mois avant le décès de son père. Sa mère qui aurait normalement considéré cette dépense comme une folie l'a acceptée parce que son mari était malade.

Le départ des frères et sœurs aînés peut aussi représenter un soulagement en termes de travail domestique et de charge financière permettant à la mère de se constituer un capital électrique jusque-là inaccessible.

³ - Une partie des cas cités vient des "histoires de vie centrées", et peut remonter avant la dernière guerre mondiale.

Le passage à la vie d'adulte correspond au moment où le jeune quitte le domicile des parents pour accéder à son propre logement. On parle généralement du mariage mais il peut également s'agir de toutes les formes de vie en couple, ou encore de célibataires.

Il semble que l'installation d'un jeune ménage soit un moment particulièrement propice aux cadeaux électroménagers, que ce soit sous la forme de cadeaux de mariage ou de dons. En l'absence d'union officielle, les cadeaux et les dons semblent remplir une fonction de reconnaissance sociale de l'alliance.

En ce qui concerne les dons, il semble aussi être une occasion, pour le donateur, de transmettre l'image d'une certaine réussite sociale. C'est en tout cas une circulation familiale qui permet une entraide entre générations. Ainsi, l'exemple de cette interviewée, à qui ses grandes sœurs ont transmis, au moment de son installation conjugale, une partie de leur "capital électrique" : *"On m'a offert une machine à laver Calor, celle où on met l'eau, où il faut surveiller, faut rincer. Ça devait être une de mes sœurs qui emmenait ça en camping"*. Il faut remarquer que le don pour les donateurs est en correspondance avec l'acquisition d'un matériel plus moderne, sans que l'on sache vraiment s'il est occasion ou conséquence du remplacement. Le don constitue en outre une "trace" qui — en plus de renforcer le lien de filiation — transmet l'image parentale dans une dynamique de reproduction sociale.

On peut aussi parler, comme Olivier Galland⁴, de phase transitoire entre la jeunesse et l'âge adulte, alors que le jeune n'est pas encore tout à fait parti de chez ses parents, mais qu'il ne vit plus complètement chez eux. C'est le cas d'une personne rencontrée qui a accédé à une certaine indépendance en vivant

⁴ - Cf. Olivier Galland (1991), et surtout son travail sur l'allongement de la jeunesse avec A. Cavailli (1993). Cf. aussi nos recherches sur les comportements alimentaires des jeunes entre 20 et 30 ans. Nos enquêtes cherchent le lien entre l'allongement de la jeunesse, "l'instabilité" des liens sociaux qui lui est associée, la limitation de l'espace culinaire, la recherche éventuelle des "premiers prix", et s'il existe plutôt une infidélité à la marque ou plutôt un retard dans le choix stable d'une marque (D. Desjeux, P. Medina, I. Garabau, S. Taponier, en cours).

en cité universitaire. Cette période semble avoir été vécue comme une phase mixte avec des attributs de la jeunesse, comme la transgression des interdits, et des attributs de l'âge adulte, comme le sentiment de responsabilité.

L'entrée dans la vie professionnelle est également susceptible d'entraîner un déménagement. C'est l'exemple de cet interviewé, aujourd'hui âgé de quatre-vingts ans, qui, à l'âge de dix-huit ans, quitte, avec sa mère, la ferme familiale qui ne permet plus de vivre décemment, pour "*habiter une location*" en ville et chercher du travail. L'entrée dans la vie professionnelle est également associée dans cet exemple à la découverte de l'électricité, "*avec tous ses avantages*". C'est, en effet, au cours de sa "carrière" qu'il découvre les différentes applications de l'électricité : l'éclairage, d'abord quand il est valet de chambre et maître d'hôtel dans un château ; le matériel de panification, ensuite, au moment de son apprentissage au sein d'une boulangerie.

Le service militaire et la guerre peuvent rejoindre cette catégorie de déclencheurs, dans la mesure où ils touchent plus particulièrement des hommes jeunes, au commencement de leur vie d'adulte. Ainsi un interviewé, aujourd'hui à la retraite, raconte comment il a découvert les télécommunications au moment de son service militaire quand il était affecté aux transmissions. La même personne est mobilisée quelques années plus tard et envoyée comme prisonnier en Prusse orientale : affecté successivement dans une ferme d'Etat et une boulangerie, il a l'occasion de comparer les niveaux d'équipements électriques professionnels entre la France et l'Allemagne. La Prusse orientale lui paraît "*moderne*" au regard de la France où pour une ville comme Angers, il n'y a que "*trois fours à vapeur sur quatre-vingt-dix boulangers (...) et de qualité inférieure.*"

Les événements de la vie d'adulte, comme la naissance d'un enfant, peuvent amener à envisager une modification de l'organisation de la vie domestique. Dans cette perspective, une interviewée nous rapporte comment, à la naissance de son premier enfant, elle a été amenée à mettre "*des petits bouchons*

dans les prises" pour éviter qu'il puisse y mettre les doigts. C'est éventuellement l'occasion aussi de développer son équipement électro-ménager.

Les séparations et les divorces conduisent à des changements, notamment de logement. Ils sont l'occasion d'une mise en circulation sociale et économique intensive des objets électriques. Pour cette interviewée, le divorce a été l'occasion d'une mobilisation familiale : *"Je suis restée neuf mois dans un appartement toute seule. Ma nièce a fait une récolte pour la tata qui divorçait. Il y avait une télé qu'on m'a donnée, un frigidaire et une gazinière aussi"*⁵.

Le veuvage représente également un bouleversement de l'ordre familial. Il peut provoquer une sorte de libération de la "contrainte" du conjoint, entraînant des achats d'équipement différés jusque-là. C'est ainsi qu'une des personnes que nous avons rencontrées analyse le comportement de sa mère à la mort de son mari : *"J'ai l'impression qu'à la mort de son mari, elle s'est achetée des trucs pour elle. C'était la libération"*.

Il peut également susciter une mobilisation familiale autour de "celui qui reste". Les "visites", les "coups de téléphone", les "cadeaux" fonctionnent alors comme des conventions implicites mais reconnaissables, des signes visibles de la solidarité, de l'attention familiale dont la personne seule peut attester à l'extérieur. Dans ces conditions, tout se passe comme si les cadeaux avaient pour rôle, dans un système de don/contre-don, de compenser le vide familial grâce à des objets apportant une présence. Ainsi, cet interviewé qui fait l'inventaire des cadeaux que ses enfants et petits-enfants lui ont offerts depuis la disparition de sa femme et de ceux qu'ils le poussent à accepter, comme *"l'ordinateur et le répondeur"* que ses *"gars lui auraient payé"* s'il n'avait pas résisté.

Le départ à la retraite et la vieillesse apparaissent comme de nouvelles occasions de changer de logement. Pour cet artisan qui a toujours vécu dans un logement accolé à son magasin, la

⁵ - Entre 1960 et 1993, le nombre de divorces est passé de moins de 40 000 à plus de 110 000 par an. En 1990 on compte 660 000 familles recomposées (INED, 1990, *Population et Société*).

retraite est l'occasion de déménager et de "*faire construire*" sa maison. Le choix d'un chauffage au gaz est à ce moment-là pris conjointement avec son épouse et raisonné en termes de coût par rapport à un certain confort de vie : "*A l'époque, c'était ce qui devait être le plus économique à Angers, et puis, c'est très pratique, ça n'oblige pas à fermer les portes ou à tout isoler, par exemple*". Enfin, les modifications physiologiques liées à l'âge peuvent amener à reconsidérer certains choix relatifs au "confort" domestique. Ainsi, cette retraitée qui s'est équipée d'un déshumidificateur pour "*combattre l'humidité*".

LE CHOIX DES ENERGIES : ENTRE LE GAZ ET L'ELECTRICITE, POUR LE CHAUFFAGE ET POUR LA CUISINE

Les ruptures du cycle de vie sont donc des occasions sociales qui entraînent un changement de situation dans la vie des acteurs. Ce changement peut provoquer le déclenchement d'un processus d'arbitrage en faveur d'une nouvelle énergie. Mais ce choix n'existe pas toujours, ou s'il existe, il peut n'être qu'une reproduction de l'habitus familial : "*C'est surtout le chauffage individuel qui nous a fait choisir le gaz ; mes parents avaient le gaz : moi aussi j'ai mis le gaz.*" Quand il y a un arbitrage, celui-ci porte sur le chauffage et la cuisine, et il s'organise le plus souvent autour d'un choix en faveur de l'électricité ou du gaz, mais sans exclusive pour d'autres énergies comme le bois ou le fuel.

Nous avons donc essayé à la fois de saisir les effets de situations provoquées par une rupture, et de repérer les différents éléments cognitifs qui composent l'arbitrage et conduisent les acteurs sociaux à envisager un changement d'énergie. Ce thème est plutôt associé ici au système de chauffage, et dans une moindre mesure à la cuisine, mais ne concerne pas l'éclairage.

La décision est ici traitée comme un processus que l'on peut suivre sur un itinéraire et non comme un instant précis où l'acteur passe à l'action, même si cet itinéraire n'existe pas réellement mais est une reconstruction pour présenter la réalité.

La décision est comme un "point de Panurge", pour reprendre une expression d'Alain Cottureau à la fin des années soixante, appliquée au cas de la décision de construire le métro à Paris⁶. S'il est le plus souvent impossible de repérer le moment, l'origine de la décision, du fait de la multitude des interactions sociales et des influences, il est par contre possible de repérer que la décision a été prise du fait d'un passage à l'action : l'achat de la chaudière ou d'une cuisinière électrique par exemple.

Le choix de l'énergie n'est pas toujours libre. Parmi les personnes que nous avons rencontrées, certaines n'ont jamais pu se poser la question du choix parce que le logement qu'elles occupent était déjà équipé à leur arrivée, que ce soit en "collectif" ou en "individuel" : *"l'appartement était comme ça"*, *"le chauffage électrique était imposé par l'immeuble"*. Certains logements, par exemple, n'ont pas accès au gaz de ville. Ou encore, certains promoteurs, pour construire des installations de chauffage meilleur marché, passent des accords avec GDF, ce qui réduit les marges de manœuvre de l'habitant au moment de l'achat de la maison. Les personnes qui préfèrent le chauffage électrique doivent payer un surplus si elles veulent une autre énergie que le gaz, ce qui est souvent dissuasif.

Mais quand le choix existe, la décision devient un processus cumulatif qui associe l'expérience antérieure à une opportunité provoquée par un changement de situation, ou à l'opposé à un problème à résoudre, et une capacité budgétaire.

L'expérience, en effet, peut donner lieu dans de nombreux cas à un apprentissage comparé des différentes énergies qui va contribuer à structurer les représentations, les goûts et les dégoûts, comme pour cette personne qui avait dans le temps un poêle à pétrole, et qui trouve que le fuel, *"ça sent mauvais"*. Une des grandes inquiétudes qui joue contre l'électricité, comme système unique de source d'énergie, est la peur de la coupure de courant, la peur de manquer de moyen de chauffage

⁶ - Texte discuté au cours d'un séminaire interne du Centre de Sociologie des Organisations (CNRS) dirigé par Michel Crozier, en 1970.

ou de cuisson : *"Un bébé, sans électricité, on ne peut plus rien faire, pas même un biberon. On avait oublié de payer l'électricité."*

Une fois posé ce que l'on rejette *a priori*, le processus d'arbitrage porte sur le type d'énergie, entre le gaz et l'électricité, mais sans éliminer les autres énergies comme le fuel ou le bois, et sur les fonctions que la "qualité" de chaque énergie permet d'assurer à la maison, notamment pour le chauffage et la cuisine⁷.

Quand les familles s'expriment sur l'énergie en général, elles parlent d'abord spontanément de chaleur et de chauffage. L'énergie dans le quotidien possède une double dimension, symbolique liée à l'évocation de la chaleur de la famille, et utilitaire avec le chauffage : *"L'énergie, c'est la chaleur à la maison. Il faut prévoir le moyen énergétique pour chauffer la maison : il y a les chaudières au gaz, à l'électricité, les cheminées à bois ou au charbon."*

Dans ce débat sur les choix de l'énergie, l'électricité est généralement perçue comme l'énergie de base de la maison, celle "à tout faire". Par contre, la part de l'électricité dans l'installation peut varier. A un extrême, l'électricité peut être utilisée comme source d'énergie unique, c'est le modèle du "tout électrique" : *"L'électricité me sert à tout, je n'ai pas le gaz."* A l'autre extrême, elle peut être associée à d'autres sources d'énergie selon une répartition traditionnelle par grandes fonctions domestiques : *"le charbon, pour le chauffage", "l'électricité pour l'éclairage" et "le gaz pour la cuisine"*.

L'électricité est néanmoins considérée comme la principale source d'énergie. Ensuite vient le gaz qui peut être utilisé pour le chauffage et la cuisine. Puis viennent les autres, plus spécialisées : le charbon, le mazout, le fuel, ou le bois, généralement pour le chauffage. Le choix entre ces énergies va

⁷ - Ceci ne veut pas dire que les familles vont explorer toutes les possibilités de chauffage, entre le gaz, l'électricité, le fuel, le bois, le charbon ou le solaire mais, plus classiquement, que chacun va s'arrêter à la première solution satisfaisante, comme l'a déjà démontré Herbert Simon, il y a près de quarante ans (cf. Dominique Desjeux, 1984).

dépendre d'un certain nombre de critères de "qualité" comme nous le montrerons ci-dessous.

La nature de l'installation qui est en place dans l'habitat, uniquement électrique, ou au gaz, ou adaptée pour d'autres sources de chauffage, et la qualité de l'installation électrique préexistante peuvent également influencer sur le choix de l'énergie et sur la satisfaction ou l'insatisfaction vis-à-vis de l'électricité. La satisfaction semble osciller entre le "trop ancien" et le "trop moderne".

Quand l'installation est trop vétuste, l'électricité devient source de problèmes. C'est souvent le cas des installations très anciennes qui ne sont pas conformes, *"quand il y a encore les vieilles tabatières, les fils en tissu"*. La capacité de l'installation est alors en cause, *"les plombs sautent tout le temps"* ainsi que sa sécurité. A l'inverse, l'excès de modernité peut aussi entraîner des pannes, non que l'installation cette fois soit en cause, mais plutôt parce qu'on a tendance à trop la solliciter : *"Il y a toujours un souci quelque part : quand on branche tous les appareils de la cuisine et qu'on met la machine à laver, ça saute. A mon avis, il y a trop de tension. Si on met une machine à laver et qu'on met le micro-ondes - il fait 900 W quand même -, plus le congélateur qui marche tout le temps, ça saute. C'est marrant parce que ce ne sont pas les mêmes plombs. Avant, il y avait un vieux compteur, mais ça a été réhabilité un peu, et ils ont changé le compteur."*

Mais plus que sur l'installation électrique, c'est généralement sur le chauffage que va se cristalliser le choix de l'énergie, parce qu'il constitue le poste le plus important du budget "énergie" de la famille.

Au premier abord, la question du chauffage semble seulement se poser en termes de performance : peu importe le combustible, il faut que *"ça chauffe bien"*. Mais, si on y regarde de plus près, on se rend compte que le raisonnement est plus complexe. Il intègre un certain nombre de critères de "qualité" qui seront ensuite pondérés en fonction de l'histoire et des interactions du ou des preneurs de décision. Les critères de

l'arbitrage qui concurrencent celui de performance du chauffage, sont les critères de confort, c'est-à-dire l'encombrement, la propreté et la facilité d'utilisation.

Les installations de chauffage central au fuel ou au mazout, par exemple, ont souvent l'inconvénient, pour les interviewés, d'être encombrantes. *"Je n'y vois pas d'inconvénient en dehors de la taille des radiateurs"*, disent-ils. A l'inverse le chauffage électrique s'intègre plus facilement à l'espace domestique. L'électricité est aussi préférée pour son silence : *"Le gaz, ça fait du bruit, il y a une flamme"*.

Entre également dans cette catégorie l'argument de la propreté : *"le gaz, c'est propre"* comparativement à une chaudière à mazout qu'il faut entretenir régulièrement. C'est aussi un argument en faveur de l'électricité.

Enfin, la facilité est aussi un argument de confort généralement associé au chauffage électrique dont l'utilisation est flexible, instantanée, sans manipulation spéciale : *"Si j'avais à changer de logement, je resterais à l'électricité, c'est pratique, c'est plus propre ; il n'y a pas d'entretien ; ce n'est pas plus cher qu'autre chose ; j'ai un compteur heures pleines-heures creuses, le chauffage est réglé sur les heures creuses ; donc les factures ne sont pas astronomiques."*

Après la performance et le confort, la sécurité constitue le troisième critère déterminant du choix d'un système de chauffage, que ce soit en termes d'approvisionnement, avec la peur des coupures pour l'électricité, ou en termes de risque, avec les explosions pour le gaz.

Le quatrième critère est celui du coût. L'arbitrage s'opère entre coût d'installation et coût de consommation. Le coût d'installation joue en faveur de l'électricité au détriment du gaz, alors que le coût de consommation joue en faveur du gaz contre l'électricité, notamment quand la maison est mal isolée, même si ce n'est pas l'avis de tous ceux qui utilisent l'électricité : *"Moi je n'ai que l'électricité ; il y a certains avantages : ça chauffe assez vite ; ça ne fait pas de bruit ; point de vue surface, ce n'est pas trop mal ; mais il faut reconnaître que c'est cher."*

L'arbitrage en faveur d'une énergie et d'un système de chauffage donne souvent lieu à un sous-arbitrage entre un surcoût que les utilisateurs sont prêts à accepter, au moment de l'installation, pour avoir accès à une marque et à un service après-vente sous forme de contrat d'entretien, et des facilités de financements, les combines qu'ils recherchent pour faire baisser la note finale, mais avec moins de garanties par la suite.

L'arbitrage en faveur d'un surcoût se fera si la marque est considérée comme une garantie de "qualité", celle-ci signifiant alors une meilleure performance calorifique : *"J'ai fait installer le chauffage central parce que j'avais froid. Je l'ai trouvé à la foire exposition de Paris. J'ai dit : c'est une Saunier-Duval que je veux"*. Pour d'autres, le surcoût de la qualité est de l'ordre du confort, en termes de gain de place : *"C'est très cher parce que ça ne prend pas beaucoup de place"*. A l'opposé certains cherchent à minimiser les coûts par tous les moyens, licites ou illicites, *"en payant une partie au noir", "quand ce n'est plus la saison"*.

Mais les surcoûts peuvent être indépendants du choix du décideur familial et dépendre des normes de sécurité qu'imposent EDF ou GDF : *"Il y a eu des problèmes pour les branchements. Il y a des problèmes de certificat de conformité aux normes pour le gaz, demandé par EDF. Il y a un service Qualigaz, ils viennent vérifier l'installation. Il faut payer 720 F rien que le certificat. Le branchement du compteur, c'était encore 100 F. Ils vérifient à partir de la colonne, sur les parties communes, jusqu'au compteur, mais ils ne vérifient pas l'installation."*

Finalement, que ce soit pour le chauffage, mais aussi pour la cuisine, le gaz semble surtout apprécié pour ses qualités de confort lié aux radiateurs et à la cuisson, mais au prix d'un coût d'installation plus élevé⁸. Par contre l'électricité est plus propre, plus facile d'usage, sans odeur, voire plus efficace pour l'eau

⁸ - Ceci a amené GDF à développer un nouveau produit financier pour ramener le coût d'installation à un niveau plus bas sur dix ans (cf. Sophie Taponier, Cécile Berthier, Dominique Desjeux, 1993).

chaude et avec un chauffage plus rapide. Mais, comme énergie indispensable, elle devient plus insécurisante du fait des risques de coupures de courant. Elle est surtout considérée comme plus chère à l'utilisation⁹.

De plus, en habitat collectif, certains estiment qu'elle entraîne des surcoûts car elle peut être détournée par les voisins : *"C'est vrai qu'on peut avoir une facture démesurée parce que les voisins se branchent sur vous."* C'est pourquoi certains souhaitent des solutions à base de compteurs individuels, comme cela commence à se mettre en place : *"En immeuble collectif, je trouve que le mieux c'est le chauffage collectif avec thermostat individuel ; on paye sa consommation et non pas pour le voisin qui ouvre ses fenêtres."* Mais cette solution pose problème aux gestionnaires d'habitats collectifs parce qu'elle n'empêche pas les "vols de chaleur". C'est la pratique de ceux qui profitent de leur "bonne" place dans l'immeuble pour ne pas se chauffer, ce qui peut entraîner une détérioration du cadre bâti, du fait de phénomènes de condensation notamment¹⁰.

Comme nous l'avons vu, les cycles de vie sont scandés par des ruptures qui organisent les processus de décision, qui touchent notamment aux changements d'habitation. Ceux-ci

⁹ - La question du coût de l'énergie à l'habitat est relativement complexe, parce que la facture ne permet pas de faire facilement des comparaisons, comme nous l'ont montré nos études tarifaires (Sophie Taponier, Sophie Alami, Cécile Berthier, 1993). De plus, contrairement au gaz, l'utilisation de l'électricité et sa maîtrise surtout demandent un apprentissage particulier qui est d'autant plus difficile à réaliser que sa présence n'est visible qu'à travers des médiations, objets électriques ou factures, qui rendent plus complexe un contrôle de sa consommation et de ses effets.

¹⁰ - Les problèmes de gestion collective de l'énergie sont de bons analyseurs de la pression actuelle en France en faveur de solutions plus individualisées, dans le domaine du logement en faveur de la maison individuelle (cf. notre enquête sur la domotique, 1996 ; et celle sur le chauffage collectif, Sophie Taponier, Cécile Berthier, Dominique Desjeux, 1993), dans le domaine de la retraite, avec la montée des produits par capitalisation individuelle (Sophie Alami, Dominique Desjeux, 1993, sur les caisses de retraites), et même dans la formation continue pour le marché hors institution (cf. Sophie Taponier, avec la participation de Pascal Tateossian, 1994).

sont des déclencheurs éventuels d'un changement d'énergie. Le changement d'énergie peut intervenir dans deux situations principales : à l'intérieur du même logement et à l'occasion d'un déménagement.

A l'intérieur du même logement, la décision renvoie généralement à un problème à résoudre. Ainsi, elle peut survenir après le constat d'un écart entre le coût de la consommation d'énergie et la qualité d'approvisionnement de cette énergie, du fait notamment de la vétusté de l'installation. Elle peut renvoyer aussi à un problème de manque de puissance de l'installation existante, c'est-à-dire concrètement à un compteur trop faible.

Elle peut également survenir au moment d'un changement de situation familiale. C'est l'évolution globale de la famille qui entraîne généralement un nouvel usage de l'énergie, que ce soit dans le sens d'un développement avec l'agrandissement de la famille, ou d'une restriction avec la vieillesse ou le départ des enfants. Des événements familiaux comme une naissance peuvent, en effet, provoquer un besoin d'augmenter la consommation d'énergie, elle-même liée au besoin d'acheter, ou de se séparer, de certains équipements fonctionnant à l'énergie.

Au moment du changement de logement, il est possible d'identifier deux sortes d'occasions. Il y a d'abord les occasions professionnelles. Toutes les modifications liées à la vie professionnelle, comme l'entrée dans la vie active, le changement de lieu de travail, l'arrivée de la retraite ou le chômage, sont susceptibles d'impliquer des changements de logement. Il y a ensuite les occasions liées à la vie familiale : le "mariage" sous toutes ses formes quand le jeune quitte le foyer parental pour intégrer son propre logement, les naissances qui demandent d'intégrer un logement plus spacieux, les divorces ou séparations qui amènent à quitter le logement commun, ou le veuvage qui conduit à se rapprocher des enfants.

En conclusion, en examinant les occasions et les conditions de choix des énergies pour l'espace domestique, les observations montrent qu'il existe un lien entre le choix de

l'énergie, l'âge et le revenu. Tout se passe comme si la "liberté" de choix se développait avec l'âge et le revenu : plus on est jeune et moins on a de revenus, plus les occasions et les conditions de choix d'une énergie sont limitées ; à l'inverse, plus on est âgé et plus on a de revenus, plus elles sont "libres". C'est en ce sens que le moment du choix de l'énergie peut jouer le rôle d'un rite de passage.

LA SEPARATION DANS LE COUPLE : UN DECLENCHEUR IMPORTANT DE LA MOBILITE DES OBJETS ELECTRIQUES

L'hypothèse sur laquelle nous avons travaillé, suite à la pré-enquête, est qu'il devait y avoir, avec la multiplication des unions temporaires et des divorces, une circulation des objets liés à l'énergie, et que cette circulation devait être un analyseur du fonctionnement familial, notamment par rapport aux choix énergétiques, aux usages des objets électriques et à leur attribution suivant les sexes.

La séparation constitue un cas particulièrement significatif. En effet, c'est la rupture qui provoque le plus mécaniquement un changement de logement et donc une évolution éventuelle de choix énergétique. Nous constatons un lien fort entre la séparation conjugale, la séparation des logements et la séparation des acquêts. En même temps, elle est le support d'un échange qui associe violence et calcul. La séparation apparaît, en effet, comme le moment où l'on calcule le plus : c'est le moment où l'on "règle ses comptes" au sens propre comme au sens figuré.

Au moment de la séparation, le plus difficile est apparemment de gérer la rupture à chaud, c'est-à-dire de canaliser la violence qui se manifeste d'abord : *"Mon 'ex' avait acheté un micro-ondes : quand on s'est séparé il l'a cassé à coup de pieds pour ne pas me le laisser."* Une autre femme se souvient qu'elle a vu *"des gens se jeter des trucs à la figure lors de divorces"*.

Néanmoins, la violence finit généralement par céder le pas à un autre mode de résolution du conflit. C'est alors que les

conjointes commencent à "faire" et à "régler leurs comptes". Tout se passe comme si, jusque-là, ils avaient vécu à crédit, si l'on veut rester dans le registre métaphorique du calcul. On peut aussi penser qu'auparavant, ils ne comptaient pas ou que le principe d'équivalence qui présidait aux échanges n'était pas le même.

Le passage de la rupture affective (violente ou non) au règlement "comptable" du contentieux n'est pas forcément immédiat. Il peut s'écouler du temps entre la séparation des conjoints et la séparation des acquêts. Ainsi un interviewé nous explique qu'un de ses amis informaticien a tout laissé à sa femme au moment de leur divorce, *"même le bricolage"*, pour finalement revenir vivre avec sa femme, deux ans plus tard. Un autre a des amis qui *"se laissaient tout au départ"*, jusqu'à ce qu'ils aient *"repris du poil de la bête"* et qu'ils *"se partagent tout jusqu'au crédit"*.

L'irruption de l'équivalence marchande au moment de la rupture ou celle du calcul s'inscrivent dans un cadre social préétabli — explicitement ou implicitement — pour fixer les principes d'échange, d'équivalence ou de propriété qui permettront le partage des biens. Ce partage participe à la fois des habitus sociaux incorporés et des transactions au sein du couple.

Notre enquête sur la domotique montre en particulier que ces transactions sont encadrées dans des modèles sociaux de divisions sexuelles ou générationnelles des tâches, et que ces modèles sont en partie routinisés, ce qui limite le nombre, et donc le coût social, des transactions sur la légitimité de chaque frontière dans l'espace domestique (Dominique Desjeux, Sophie Alami, Patricia Médina, 1994).

Ainsi en cas de séparation, la femme reste la gardienne de l'électroménager, suivant la classique division sexuelle des tâches. A la question : *"Qu'est-ce qu'on emmène en cas de séparation ?"*, une femme répond spontanément : *"C'est là que j'emmène le plus"*, et un homme complète : *"chacun reprend son rôle : la femme reste au foyer et l'homme n'a rien, il repart*

en guerre à la conquête du feu ; il va essayer de reconstituer un foyer".

L'électroménager appartient à l'univers d'usage féminin. Il apparaît alors normal à certains de laisser les biens d'équipement à la femme au moment de la rupture, un peu comme la garde des enfants en bas âge qui est plutôt donnée à la femme en cas de divorce. Certains partages suivent donc un schéma traditionnel de différenciation sexuelle des rôles. Ainsi, une femme pense que son mari lui laisserait tout s'il partait, *"à part la voiture"*.

Cependant les principes d'échange et de partage ne vont pas de soi. Ils se constituent comme un modèle social implicite, suivant trois principes non dits. Le premier est que l'achat d'un objet électrique est permis, prescrit ou interdit socialement pour la femme, les parents ou le conjoint, suivant les règles implicites de la division sexuelle des tâches et celle des générations. Le deuxième principe est que l'achat de l'équipement donne un droit de propriété de fait à celui qui l'a acheté. Mais le troisième est que l'usage de "l'objet électrique" entraîne un "droit" de fait d'appropriation ; il entre donc en contradiction potentielle avec le droit de propriété.

Pour comprendre comment va s'effectuer le règlement du contentieux, il faut donc d'abord remonter au moment de la constitution de l'équipement et repérer quels en ont été les principaux acteurs. Il semble, en effet, que celui qui a acheté le matériel en garde souvent la propriété : ce peut être la femme parce que les objets électriques sont du domaine de la femme. Une femme rapporte qu'elle a gardé le congélateur, la cuisinière, la chaîne, la télé parce que c'est elle qui les avait achetés, expliquant, par ailleurs, que ce sont *"des achats qui incombent aux femmes"*.

Les parents, ou la parentèle au sens large, peuvent jouer un rôle important dans l'installation d'un jeune ménage, en termes de dons d'objets électriques usagers. Dans ce cas, ce sera par filiation que s'établira la propriété.

Il peut s'agir des parents du garçon : *"J'ai une amie, elle a vécu avec un garçon pendant un an ; les parents étaient tellement heureux que leur garçon vive avec elle qu'ils ont tout*

payé : le frigidaire, la machine à laver, tout ; elle ne voulait pas de tout ça, elle n'aimait pas trop tout ça ; ils se sont installés. Puis maintenant, il est reparti et ils viennent d'envoyer un petit coup de fil pour dire qu'ils allaient revenir chercher tout ça qui était à leur fils."

Il peut aussi s'agir des parents de la fille : *"Moi j'ai habité avec une copine ; ses parents habitaient à Vierzon et les miens plus loin à Narbonne. Ça c'est fait naturellement, à chaque fois qu'ils montaient sur Paris, ils amenaient une cuisinière et tout ; moi je n'ai rien dit, je me suis installé ; et quand ça a commencé à aller mal entre nous, elle a reproché à mes parents de n'avoir rien donné et donc que je n'avais rien à dire pour l'équipement quand elle a tout repris."*

Mais l'homme peut aussi être l'acheteur des objets, dont il restera le propriétaire en cas de rupture, ce qui est déjà explicitement fixé comme le montre ce cas : *"Moi j'ai une bonne solution : mon ami habite la province, il travaille à Paris et en province et il vient en week-end. On a l'impression qu'on est des amoureux et ça fait quatre ans que ça dure ; c'est merveilleux ; alors lui justement il m'a acheté une machine à laver, un congélateur, une belle cuisinière ; je lui ai dit un jour 'tu te rends compte, si on se sépare un jour, tu repars avec tout ça' ; il m'a dit 'ne parle pas de ça, ça me ferait mal, mais sûrement que ça serait comme ça'. Lui-même a divorcé. Ils ont séparé un beau service : elle a pris les couteaux, lui a pris un peu d'assiettes mais il n'a pas les cuillères, les fourchettes et les couteaux ; c'est des vrais drames. Elle est partie avec la belle voiture, il a racheté une voiture."*

Mais il semble que l'usage peut aussi donner un droit d'appropriation de fait, en dehors des codes sociaux féminin/masculin. Ainsi, une femme se sent très attachée à l'ordinateur qui lui sert d'outil de travail bien que ce soit son mari qui l'ait acheté : elle assure qu'en cas de séparation, *"ce serait comme un gosse, on se battrait"*. Ici le droit d'usage peut entrer alors en contradiction avec le droit de propriété.

Il faut également comprendre ces partages à l'aune des principes d'échanges qui réglaient auparavant la vie commune.

Certains conjoints, en effet, semblent avoir toujours vécu sur le mode de la séparation. Ainsi, cet interviewé qui rapporte qu'avec certaines filles qu'il a connues, ils "*payaient chacun leur part au restaurant*", "*partageaient les factures d'électricité*", "*cochaient chacun leurs communications sur la facture détaillée du téléphone*". D'autres, au contraire, ne conçoivent pas ce type d'équivalence dans une vie de couple et assurent qu'ils ne comptent pas.

Ce clivage semble être en partie lié à la vision *a priori* de la durée de vie du couple. Pour quelques personnes, plus la durée paraît incertaine, plus le fait de calculer semble important, le but étant de limiter les contentieux au moment de la séparation. Cette vision paraît organiser l'anticipation de la séparation et les modalités de partage des biens. Il y a une différence, par exemple, entre cette personne qui affirme que "*ça fait trente-six ans qu'on est ensemble et pourtant on se dispute*", et celle-là qui explique que "*deux ans avec la même personne, c'est un record*", et qu'elle ne pourra "*jamais faire mieux*".

Le partage des biens au moment de la séparation peut entraîner la mobilisation de différents modèles de calcul et d'équivalence, du plus "conventionnel" (ou "traditionnel"), avec un partage qui suit la division sexuelle des rôles, au plus "rationnel" fondé sur la propriété par l'achat.

Le partage des objets électriques est un analyseur de la relation de couple qui, comme le montre Jean-Claude Kaufmann (1993), est passée d'un modèle "familial" et patrimonial à un modèle plus sentimental. Cette analyse a permis de reconsidérer sous un autre angle le phénomène macro-social d'augmentation du divorce ou, selon l'expression d'Irène Théry (1993), du "démariage", qu'on peut comprendre désormais non plus comme un signe d'anomie¹¹ ou de perte des

¹¹ - Signalons un autre débat tout aussi intéressant autour de l'anomie et de la survalorisation éventuelle, dans la tradition française depuis Durkheim jusqu'à Philippe Besnard (1987), de son lien avec la destructuration de la morale et du lien social. Marco Orrù montre dans son livre *Anomy, history and meanings* (1987) qu'il y a une face "brillante" de l'anomie, comme c'est ici le cas du divorce pris comme un indicateur d'une plus grande importance accordée aux

valeurs, mais comme le fruit d'une exigence d'amour qui fragilise l'institution conjugale.

Dans cette perspective, J.C. Kaufmann montre aussi que la place du conflit a changé dans le couple. *"Autrefois, le conflit s'inscrivait dans un contrôle social qui scellait l'union"*, explique-t-il en effet. Le conflit pouvait être violent, il avait peu de chance de remettre en cause le choix du conjoint. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Si la spontanéité doit avoir plus que jamais cours au sein du couple, pour autant *"la violence ne peut pas se développer sans auto-contrôle des événements"*, parce que *"la moindre brouille est porteuse d'une rupture possible"*¹².

Cependant, en ce qui concerne le règlement du divorce ou de la séparation, nous constatons que plus le couple a bâti sa vie "ensemble" sur le principe de la communauté et de la "gratuité", plus la séparation est difficile à régler, parce qu'il faut alors réévaluer le passé à l'aune du comptable et du marchand, c'est-à-dire sur une conception du partage qui tranche avec ce que l'on a vécu avant et dont il faut faire l'apprentissage.

liens d'affection au sein du couple et non comme un indicateur de sa dissolution. M. Orrù part du travail d'un sociologue français du XIXe siècle, Jean-Marie Guyau, mort à 33 ans. Il est contemporain de Durkheim. Il est auteur de nombreux livres parmi lesquels l'oeuvre maîtresse est *l'Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction*, parue chez Félix Alcan (1885), et qui en était à sa cinquième édition en 1906 quand G. Aslan publie *La morale selon Guyau*, chez le même éditeur. M. Orrù montre qu'il existe une autre tradition historique de l'anomie qui remonte aux grecs puis aux philosophes anglais du XVIIe siècle, et que Durkheim a favorisé la tradition biblique du concept d'anomie plus lié au thème de l'apocalypse et à sa vision pessimiste de l'anomie. Jean-Marie Guyau tente de faire le pont entre la pensée vitaliste, celle que l'on retrouve chez Nietzsche hier, ou chez Michel Maffesoli aujourd'hui, et la pensée positive. Il connaît bien l'utilitarisme anglais. C'est une pensée agnostique d'une morale sans religion, comme celle de Ferraroti aujourd'hui par exemple (cf. le titre d'un de ses dix livres, *L'irréligion de l'avenir*, 1887). Les photocopies des documents nous ont été fournies par Marco Orrù, professeur de sociologie à l'université de South Florida, à Tampa, décédé en 1995. Son livre est en cours de traduction pour L'Harmattan. Les textes de Guyau sont intéressants pour leur modernité vis-à-vis des débats en cours aujourd'hui dans la sociologie française.

¹² - Kaufmann J.C., *op.cit.*, p 120.

A l'inverse, nous constatons que lorsque le couple a toujours vécu sur le mode de la séparation, il lui est plus facile de solder ses comptes. Dans ce cas-là, en effet, on ne passe pas d'un principe d'équivalence à un autre, on demeure dans un même registre d'échange, en l'occurrence de type cinquante/cinquante.

Ceci ne veut pas dire qu'on ne calcule pas sous le régime de la communauté : on doit sans doute évaluer sa participation, tant objective que subjective, par rapport à celle de l'autre, mais pas forcément avec un principe d'équilibre des comptes. On pourrait dire trivialement qu'on évalue "à la louche", mais aussi qu'on accepte de donner plus qu'on ne reçoit et inversement.

Jean-Claude Kaufmann montre que la *"comptabilité de ce que chacun donne et reçoit [dans le couple], ne peut être que partielle (et partielle) étant donné la complexité des flux"*. Au quotidien, en effet, il semble que le couple se laisse "porter par les gestes qui vont de soi", c'est-à-dire tous ces automatismes qu'il a construit petit à petit au fil du temps, toutes ces "créations familiales" pour reprendre l'expression de Martine Ségalen et Béatrix Le Witta (1993), qui sont le fruit de compromis successifs et de l'intégration au "moi conjugal". Il faut comprendre "le geste qui va de soi" comme un geste structuré par le passé et structurant l'avenir. *"Le geste qui va de soi inscrit dans les échanges conjugaux est en partie produit par ces derniers et les fonde en retour, structurant fortement le couple"*. C'est ainsi que l'attitude quotidienne, l'attitude routinisée qui consiste à laisser aller la vie comme elle vient, constitue *"le procédé majeur de renforcement du couple"*¹³.

Plus généralement, la routinisation des comportements domestiques, dont nous montrons plus précisément l'importance au quotidien dans notre enquête sur la domotique (Dominique Desjeux, Sophie Alami, Patricia Medina, 1995), est un bon exemple du rapport entre intention ou calcul de l'acteur, interactions et cadres sociaux de structuration de l'action. Les acteurs sociaux font des calculs pour marquer leur territoire domestique — ils ont bien une intention, celle de se constituer

¹³ - Kaufmann J.C., *op. cit.*, pp 108-109.

un espace physique, social et symbolique —, ils jouent avec les autres membres de la famille pour obtenir ce territoire ; mais ces solutions construites par interactions entre les membres de la famille ou du couple, comme une "trame", pour reprendre l'expression de Jean-Claude Kaufmann, au sein de l'univers domestique s'inscrivent dans les territoires déjà prescrits, permis ou interdits par la société.

Même s'ils ne sont pas immuables, ces territoires possèdent une grande stabilité : les femmes dans l'espace culinaire, les hommes dans celui du bricolage¹⁴. La routinisation des acteurs est organisée implicitement par ces structures sociales, dans les limites des marges de manœuvre que chaque acteur a pu se construire dans l'espace familial. La routine est à la fois donnée socialement et construite par les acteurs.

LES MICRO-CONFLITS DU QUOTIDIEN AUTOUR DE L'ÉLECTRICITÉ

L'électricité, même si son rôle est médiatisé par des objets, est au cœur d'une "guérilla quotidienne" entre les sexes et les générations, entrecoupée parfois de cessez-le-feu, mais rarement d'accords de paix entre les parties : il s'agit d'un type de conflictualité latent, larvé qui ne donne pas lieu à des règlements pérennes. Pour les parents, ce qui est positif dans les conflits à la maison, c'est "*que chacun devient responsable*", c'est "*l'économie*". Ce positif exprime plutôt un moment d'armistice dans une "guerre de position" qu'un état de repos entre les générations¹⁵.

Cette conflictualité peut s'organiser autour d'objets, comme les boutons et les factures, ou de nuisances, comme le bruit.

¹⁴ - L'introduction des jeux vidéos en France, ceux-ci apparaissant comme de nouveaux marqueurs sociaux des frontières entre générations, est aussi l'enjeu d'une nouvelle définition des territoires masculin et féminin entre les jeunes. (cf. Dominique Desjeux, Sophie Alami, Patricia Medina, 1995).

¹⁵ - Il manque dans nos observations une enquête plus spécifiquement sur les jeunes.

Mais, on peut se demander si, derrière ces épiphénomènes que sont les disputes et les éclats de voix, on ne peut pas trouver une structure plus stable des relations familiales. Notre hypothèse est que ces conflits récurrents sont la manifestation quotidienne d'un rapport de pouvoir au sein de l'espace domestique dont l'enjeu est, entre autres, la reconnaissance de l'autorité parentale. Ce rapport de pouvoir se joue sur la maîtrise de l'électricité à trois niveaux : la maîtrise de la consommation d'énergie et donc des dépenses, la maîtrise du confort, et la maîtrise de la sécurité domestique. Elle met aux prises des acteurs familiaux qui n'ont pas les mêmes intérêts et qui s'affrontent pour imposer leurs points de vue.

LA MAITRISE DES DEPENSES D'ENERGIE : LA "GUERRE DES BOUTONS"

Pour les interviewés, le thème des dépenses d'énergie est lié à certaines applications de l'électricité, mais pas à toutes. On trouve, en effet, un certain nombre d'usages de l'électricité qui n'attirent pas particulièrement l'attention. Dans cette catégorie figurent d'abord les objets qui ne nécessitent aucune attention parce qu'on ne peut pas oublier qu'il sont en état de marche : *"Le sèche-cheveux, par exemple, ou l'aspirateur, ça fait du bruit, donc on ne peut pas les oublier"*. Ensuite viennent les applications qui ne représentent aucun enjeu du point de vue du coût ou dont on estime que *"le jeu n'en vaut pas la chandelle"*, comme *"la télévision qui peut être allumée toute seule alors que personne ne la regarde"*.

A l'inverse, la dépense est généralement associée aux objets perçus comme "grands consommateurs" : ceux cités spontanément sont le chauffage, le téléphone, les plaques chauffantes, le fer à repasser et le four. Ce sont également les objets soumis à une utilisation particulièrement intensive, comme la cafetière *"qui n'est jamais éteinte"*, ou encore la machine à laver quand on a des enfants, ce qui peut représenter un budget de cent cinquante francs par mois *"à raison d'une machine par jour"*. Ce sont encore les objets dépensiers quand

on les utilise mal, comme le frigidaire si *"on laisse les portes ouvertes"*. Ce sont enfin les objets perçus à la fois comme consommateurs d'énergie et porteurs de risques, comme les lampes halogènes : *"Ça consomme, et en plus il y a des problèmes médicaux pour les yeux"*.

Les individus prêtent également attention aux appareils récemment acquis : *"On se méfie"*, *"surtout quand on ne les connaît pas"*, *"on se demande"*. Cette méfiance, qui appartient au même univers sémantique que la vigilance, s'applique notamment au micro-ondes, au micro-ordinateur et au mini-four parce qu'on n'a pas encore appris à s'en servir.

Enfin, la gestion de la lumière est très souvent considérée comme le symbole de la lutte contre le gaspillage. Eteindre la lumière, faire éteindre la lumière par les autres, c'est comme se rassurer contre les risques de laisser sous tension les appareils électriques.

Par extension, les premiers objets de conflit que nous avons repérés dans l'enquête sont les boutons. C'est "la guerre des boutons" avec le thermostat du radiateur, l'interrupteur de lampe ou la touche in/off des appareils électriques. Ils donnent lieu à des échanges tendus, mais de faible ampleur, des micro-conflits qui perdurent sans résolution. Ils affectent la famille dans son ensemble, à tous les niveaux, entre les sexes et entre les générations. Les boutons alimentent, en effet, tant les querelles de couples que les affrontements parents/enfants.

Mais, derrière la dispute qui revient sans cesse, l'affrontement réitéré, c'est-à-dire la partie visible, sensible du conflit, on trouve généralement le télescopage de catégories de perception comme le chaud et froid. *"Il y a des gens qui ont toujours chaud, moi je suis très frileuse, j'ai toujours froid"*. Ou encore : *"On n'est que deux ; il y en a un qui a baissé la chaudière, et mon mari dit c'est pas moi : c'est du mensonge"*.

Ces catégories renvoient sans doute à des modèles incorporés dès l'enfance. Mais elles semblent aussi être pour une partie contingentes. Elles sont relatives à la position que l'on occupe dans l'espace domestique. Que l'on passe la journée dedans, à la maison, ou dehors, au travail, par exemple, fait la

différence : *"Je suis toute la journée à la maison et quand mon mari rentre du travail, il ferme le chauffage"*. Que l'on soit actif ou inactif entre également en ligne de compte : *"C'est quelqu'un qui arrive de dehors, qui a bien bougé et qui baisse le chauffage alors qu'on tricote et qu'on grelotte"*.

Derrière le conflit, on peut aussi trouver un rapport de force. C'est à celui qui parviendra à imposer sa conception de la gestion de la consommation aux autres : *"Les enfants peuvent concevoir l'énergie différemment"*.

Quand les générations s'affrontent, la relation de pouvoir recouvre un rapport d'autorité¹⁶. *"Les jeunes, ils mettent en route partout, le poste, la télévision, ils jouent avec l'ordinateur : ça m'exaspère, c'est l'énergie facile"*. Certains objets, comme le lave-vaisselle, peuvent être un lieu d'exercice de l'autorité dans la famille. Ainsi, le fonctionnement du lave-vaisselle, bruyant, perturbe la tranquillité du repas familial. Il faut donc qu'une autorité décide de sa mise en route, que quelqu'un *"décide [de l'allumer], à quel moment et sur quel programme"*.

Mais s'*"il y a des problèmes d'autorité, c'est la guerre du feu intérieur et extérieur : qui détient l'énergie détient le pouvoir"*, la régulation de la consommation d'énergie dépasse le problème de l'autorité ou de la légitimité parentale et renvoie à un rapport de pouvoir. Il semble se jouer, dans le cas présent, sur la maîtrise d'une double zone d'incertitude¹⁷. D'un côté, ce sont les

¹⁶ - L'autorité est de l'ordre du statut et de la légitimité donnée socialement et dont l'enjeu est d'être reconnue. Les relations de pouvoir sont de l'ordre des interactions sociales dans une situation de conflit et d'incertitude donnée, à l'échelle micro-individuelle. Elles apparaissent donc comme plus contingentes à l'observation, au contraire du concept de domination, qui lui est macro-social, et apparaît comme plus structural, puisqu'à cette échelle d'observation le jeu des acteurs n'est plus visible. L'autorité peut entrer comme une ressource dans le jeu des acteurs familiaux, entre les parents et les enfants, mais elle ne fixe pas *a priori* qui va gagner.

¹⁷ - Cf. sur l'importance du contrôle de la zone d'incertitude dans la structuration des relations de pouvoir à une échelle micro-sociale, le livre

parents qui contrôlent les finances et donc une des sources du revenu des adolescents : comme le dit un père de famille, *"c'est nous qui détenons les cordons de la bourse"*. Mais, de l'autre, ils ne peuvent pas contrôler la consommation de façon continue sous peine de créer une tension telle que cela provoquerait une crise de la part des adolescents. Les jeunes, en effet, ne semblent pas tout à fait démunis dans ce rapport de pouvoir : ils contrôlent aussi une zone d'incertitude, sous forme d'une menace implicite de sortir des normes sociales. Ainsi, une mère de famille explique qu'elle est prête à payer la facture d'électricité de son fils de trente ans, pour lui éviter d'être "marqué socialement" : *"Mon fils nous donne à payer sa facture : il dépense plus qu'il ne gagne mon fils. Mais je ne veux pas qu'il ait un découvert : il pourrait être fiché à la Banque de France. Et puis après, il ne pourra plus contracter de crédit."*

La facture constitue le deuxième objet de conflit que nous avons repéré. C'est l'occasion de disputes récurrentes au sein de la famille. Quand un interviewé nous dit : *"Au moment de la facture, c'est ma femme qui m'engueule parce que je laisse tout allumé"*, c'est un conflit qui se pose en permanence, en l'occurrence ici à chaque facture, et que les parties en cause ne parviennent pas à résoudre de façon pérenne. La conflictualité est donc analogue à celle que nous avons mise à jour autour des boutons. Elle constitue même le prolongement de cette guerre des boutons que nous venons d'analyser.

Cependant, la conflictualité de la facture apparaît être atténuée par la faible lisibilité de cette dernière. Il semble, en effet, que les personnes que nous avons rencontrées aient du mal à associer le montant inscrit au bas de la "note" à leurs pratiques quotidiennes de consommation : *"[la facture] c'est le grand jour. Je me dis 'ah! déjà!' et aussitôt je sors l'autre de l'an passé et je compare ; puis je compare l'été et l'hiver : je ne*

classique, fondateur de la sociologie des organisations en France au début des années soixante, *Le phénomène bureaucratique*, de Michel Crozier (1964).

vois pas de différence". Elles éprouvent donc une certaine difficulté à identifier un coupable à la maison.

Dans cette perspective, l'arrivée de la facture d'énergie peut être considérée comme un des nouveaux temps forts de la vie moderne, au même titre que la rentrée des classes ou le tiers provisionnel aujourd'hui, ou le retour de la mauvaise saison dans les sociétés rurales et de sa gestion par des incantations rituelles. L'inquiétude et les tentatives d'interprétation quasi-magiques, liées à la culpabilité et au sentiment d'angoisse, paraissent être du même ordre. L'examen de la facture d'électricité, en effet, est proche de l'acte magique qui résoudrait comme par enchantement le problème du paiement. Comme cette personne qui *"regarde la date, le temps considéré"*, mais qui *"à chaque fois ne trouve rien"*, chacun espère trouver une erreur qui l'affranchirait, chacun essaie de réfléchir aux moyens de faire baisser le coût de la facture.

Un certain nombre d'usagers ont en tête une hiérarchie des appareils en fonction de leur consommation. Ils sont les seuls à effectuer le contrôle de leur consommation facture en main, en la décomposant par appareil. Pour eux, *"la facture est détaillée, on peut voir ce qu'on consomme"* : par exemple, *"on a les radiateurs en premier"*, ou *"on sait que le micro-ondes et le fer à repasser consomment plus que le robot"*, ou encore *"le réfrigérateur et le congélateur, c'est ce qui fait monter la facture"*.

Beaucoup n'arrivent pas à procéder concrètement à de telles mesures et s'en tiennent à une estimation à partir des expériences précédentes. D'autres préfèrent ne pas s'aventurer dans l'analyse de la facture de peur que la surveillance du compteur ne devienne obsessionnelle : *"On ne veut pas, il ne faut pas que cela devienne une contrainte"* trop pesante.

Généralement, c'est un sentiment d'impuissance qui domine. Une interviewée explique ainsi qu'il *"faut faire attention"*, qu'il *"faudrait éteindre plus tôt"*, mais aussi que *"la machine à laver, on en a besoin"*, qu'*"on a l'impression que l'on ne peut rien y faire"*, qu'*"on a un sentiment d'incapacité, d'impuissance"*, qu'*"on est dépassé"* et que *"ça va recommencer"*. C'est sans

doute ce qui explique en partie le développement d'une vision conspiratoire d'EDF¹⁸, au moins sur le plan de l'imaginaire.

Ce sentiment d'impuissance est renforcé, pour certains, par le système de facturation intermédiaire qui efface encore plus la perception des dépenses : *Les factures intermédiaires ne suivent pas la réalité*, "ça déstabilise", "on ne sait plus où on en est", même s'ils savent, par ailleurs, que des "réajustements" à leur avantage sont toujours possibles à partir d'un relevé de compteur. En cas de litiges, en effet, il est possible d'obtenir des informations supplémentaires, comme "une explication de sa facture" et "des tests".

D'autres personnes, néanmoins, ont adopté la mensualisation, estimant qu'il s'agit d'un système pratique pour éviter les mauvaises surprises (surtout quand "on a tendance à oublier de payer la facture") et qui de surcroît peut en réserver d'agréables, quand "on se fait rembourser à la fin de l'année" par exemple.

D'autres, enfin, préfèrent suivre leur consommation "en direct" et pouvoir éventuellement se garder la possibilité de jouer sur la date de paiement de la facture, en attendant le rappel d'EDF.

LA MAITRISE DU CONFORT DOMESTIQUE : LES BRUITS A CONTRETEMPS

La reconnaissance de l'autorité parentale se joue aussi autour de la maîtrise du confort domestique. Le confort, c'est le calme. Il se définit par opposition à toute agression intérieure ou extérieure.

En effet, il met souvent aux prises les parents et les enfants, mais il peut aussi dépasser le strict cadre de l'espace familial et impliquer des acteurs extérieurs comme les voisins, "au niveau du bruit, de la nuisance". Les nuisances du voisinage sont

¹⁸ - Cf. Jean Remy qui suggère que les explications conspiratoires se développent d'autant plus que les acteurs sociaux ont le sentiment d'être dominés et de ne pas contrôler eux-mêmes leur environnement (in Maurice Blanc (éd),1992).

généralement associées à des objets, comme les perceuses avec lesquelles on a l'impression que *"les voisins sont en train de sculpter le mur"*, ou les machines à coudre. Parmi les agressions extérieures, on trouve aussi les équipements urbains, comme *"l'éclairage de la nuit"*, *"les enseignes lumineuses qui empêchent de dormir"*.

D'une façon générale, c'est un sentiment de sur-utilisation de l'électricité qui provoque les tensions au sein de la famille, quand on *"est amené à mettre la radio, plus la télévision, plus les plaques électriques, plus le four..."* Plus précisément, le bruit est considéré de loin comme la nuisance, l'agression principale. Il perturbe la tranquillité, le sommeil, l'univers de repos que constitue l'espace domestique. *"C'est la musique pour le bruit"* dit un interviewé.

Paradoxalement, ce ne sont pas toujours les objets électriques qui sont considérés comme bruyants, mais leur utilisation au "mauvais moment".

Nous pouvons donc distinguer les objets bruyants et les comportements bruyants. Ainsi, les tarifs de nuit sont une source de nuisance sonore dont personne n'est vraiment responsable. Pour les personnes qui ont un compteur bleu : *"La tranche horaire de 23 h à 6 h dite économique est bruyante, si on met une machine la nuit, on ne peut pas dormir"* ; les bruits sont acceptés avec résignation.

Mais il y a aussi *"celui qui rentre tard"*, ou *"le sèche-cheveux de ma fille à 22 h"*, ou encore *"les voisins du deuxième qui mettent à fond la musique"*, qui, par contre, sont des sources de bruit sur lesquelles on voudrait avoir prise parce qu'*"il y a des égards à avoir pour ses voisins"* ou plus généralement pour autrui.

Dans cette perspective, le cas du fer à repasser sonore est intéressant : il entre dans la catégorie des bruits d'alarme, au même titre que l'alarme d'une voiture qui reste en action sans que la personne concernée ne s'en occupe. D'après un interviewé, certaines personnes le laissent sonner pendant dix ou vingt minutes, créant une source de tension aiguë, d'autant

plus que le niveau sonore augmente progressivement. C'est là qu'"on a envie de crier 'arrête ton fer!'"

A la source du conflit autour du bruit, on repère des différences d'habitudes, de rythme de vie. *"Il y a celui qui rentre dans la nuit"*, par exemple, ou *"quelqu'un qui met la musique fort à l'heure où on veut se reposer"*. Ces différences paraissent particulièrement sensibles entre les générations. Ce qui paraît anodin pour les uns, comme *"claquer le four avec les pieds"*, peut être du registre de l'insupportable pour les autres. On retrouve une structure de pouvoir analogue à celle que l'on a repérée autour de la guerre des boutons. Les parents, en effet, ne peuvent pas exercer un contrôle systématique et permanent sur le rythme de vie et les emplois du temps des jeunes, sous peine d'amorcer une tension insoutenable dans la famille et un état de guerre permanent.

Le bruit est nettement perçu comme la principale menace au confort domestique. Celui-ci peut cependant être menacé par un certain nombre d'autres conflits du quotidien liés à des différences de pratiques et de hiérarchies entre des priorités ou des valeurs : *"Il y a le téléphone qui empêche de manger chaud : il faut faire réchauffer"*, déclare un interviewé, ou *"le téléviseur allumé que personne ne regarde, c'est une source de conflit"*, renchérit une autre¹⁹.

Ces conflits se cristallisent généralement autour d'objets que nous avons appelés "à usage concurrentiel". Cette catégorie recouvre les objets que plusieurs personnes veulent utiliser en même temps : ça peut être, par exemple, le ballon d'eau chaude *"quand on arrive le dernier et qu'on n'a pas d'eau chaude"* ou le fer à repasser. Elle intègre aussi les objets provisoirement inutilisables du fait de l'usage d'un tiers, *"comme les boutons de la cuisinière électriques qui font trois tours sur eux-mêmes !"*.

LA MAITRISE DE LA SECURITE : LA "GUERRE DU FEU"

¹⁹ - Sur le bruit et une sociologie du son, voir Tatiana Guélin (1987) et Jean-Paul Thibaud (1995).

La sécurité domestique est le troisième registre d'affrontements quotidiens au sein de la famille. C'est la "*guerre du feu*", au sens métaphorique comme pour les risques réels d'incendie encourus avec l'électricité.

A la base du conflit, on retrouve comme pour la guerre des boutons un différentiel de perception. La différence, pour la gestion de la sécurité domestique, porte sur la perception du risque. "*Les jeunes sont moins sensibilisés que les personnes âgées au risque de sinistre*", affirment certains interviewés.

Mais, à la différence des micro-conflits que nous venons de voir, la sécurité est un domaine qui implique plus les parents et les enfants que les parents et les adolescents : c'est sans doute pourquoi les tensions autour de la sécurité semblent être plus anxiogènes que véritablement conflictuelles.

Autour de la sécurité, la structure des relations parents/enfants relève moins d'un rapport de pouvoir que d'un rapport d'autorité. Pour les parents, il s'agit de faire reconnaître leur légitimité et leur autorité, moins à travers la négociation d'une règle de comportement que par l'imposition d'un modèle : le dispositif de prévention qu'ils entendent mettre en place n'est pas négociable. Cela suppose donc une autre démarche : autant, dans le cas de la "*guerre des boutons*", tout se passe comme si les parents et les adolescents fonctionnaient par essai/erreur — on en parle au fur et à mesure —, autant là, les parents adoptent une démarche *a priori*.

La démarche fonctionne un peu dans le cas présent sur le modèle du système-expert. Les parents essaient d'abord d'identifier les risques liés à l'électricité dans l'absolu. Cette opération d'identification donne lieu à une "*typification*" des risques sous la forme de schèmes logiques en termes de cause à effet. Ces schèmes sont ensuite énoncés comme des axiomes : "*Si vous laissez allumés certains appareils, il y a des risques de mettre le feu*" ; ou : "*Il y a risque d'échauffement si le transformateur est sous pression permanente, ça peut induire des court-circuits et donc il y a un risque d'incendie*" ; ou

encore : *"Si chacun repasse, il n'y a plus de niveau de responsabilité : la décision est répartie, chacun peut mettre le feu"*.

Ces axiomes servent à la mise en place d'un dispositif de prévention *a priori*, non pas négocié avec les enfants, mais directement pris en charge par les parents. *"Laisser branchés les outils, la scie sauteuse, le fer à souder"*, ou encore *"le couteau électrique, c'est très dangereux pour les mômes"*, dit un père de famille, ce qui suppose qu'on prenne garde *a priori* à ne pas les laisser à leur portée. Nous avons aussi repéré ce genre de dispositif dans les histoire de vie, quand une personne nous explique qu'elle a mis des "petits bouchons" dans les prises au moment où elle a eu ses enfants.

Quoi qu'il en soit, que l'affrontement ait lieu autour de la facture, des boutons, du confort ou de la sécurité, qu'il renvoie à un télescopage de catégories de perception, à un rapport de force, d'autorité ou de pouvoir, il implique aussi un conflit d'identité. C'est sans doute pourquoi ces disputes, qui peuvent paraître *a priori* insignifiantes, se jouent généralement sur un registre proche du dramatique. Etre économe et imposer une logique d'austérité à sa famille, c'est accepter d'être stigmatisé comme "radin" par les autres, notamment son conjoint et ses enfants. C'est donner une "représentation de soi"²⁰ qui n'est pas neutre affectivement : cela implique une capacité à assumer un "étiquetage", pour reprendre un des concepts clés d'Howard S. Becker (1985), qui peut remettre en cause l'image qu'on veut donner de soi.

Nous verrons par la suite que certaines personnes préfèrent renoncer à la lutte quotidienne contre le gaspillage, plutôt que d'endurer et la tension inhérente au rapport de pouvoir familial et la stigmatisation et la crise identitaire. Cette guerre de position à laquelle se livrent beaucoup de parents suppose donc une capacité particulière de résistance au conflit avec les autres et avec soi-même.

²⁰ - Cf. Erving Goffman (1973).

LES TRANSACTIONS AUTOUR DE L'ELECTRICITE

Nous allons essayer d'isoler, dans ce chapitre, un troisième niveau d'échanges autour de l'électricité. C'est le niveau de ce que nous avons appelé les "transactions", c'est-à-dire les négociations à "objet jurisprudentiel", ou encore les négociations en vue d'aboutir à des accords pérennes. Il se distingue des régulations analysées ci-dessus qui, elles, sont sans espoir d'aboutir à des accords ou des conventions stables.

Pour comprendre la nuance, nous allons tenter de définir plus précisément le concept de transaction. Si l'on s'en tient au sens commun, la transaction a pour synonyme l'arrangement, le compromis ou l'accommodement : elle peut être assimilée à toute forme classique de négociation. Mais la notion de transaction a également une acception juridique : dans cette perspective, elle se réfère à un mode de règlement des conflits tel que les parties en présence doivent renoncer à certaines de leurs prétentions. Comme le dit Marc Mormont (*in* Maurice Blanc, (éd.), 1992) dans sa typologie des transactions : *"Autant le sens commun oriente l'attention vers l'interaction des acteurs, vers la capacité à élaborer un produit original, à faire un accord qui rend compatibles des intérêts entre eux et indépendamment de toute intervention, autant le sens juridique attire l'attention sur les conditions dans lesquelles un accord entre parties prend sens et une place dans l'ordre juridique, sur les limites aussi que l'accord juridique fixe à ces possibilités d'accord et d'élaboration de compromis"*.

On peut faire l'hypothèse que le sens commun, qui met davantage l'accent sur l'autonomie de l'accord, a tendance à sous-estimer "le poids de la règle" et "les limites structurelles de l'accord" au profit d'une "liberté" individuelle sans contrainte et sans lien social. Marc Mormont rappelle que la question de la transaction est aussi *"une question de lien social"*. Pour lui, il faut aussi la poser comme Marcel Mauss le fait dans *l'Essai sur*

le don quand "il cherche dans le droit les traces du lien social"²¹.

Ceci dit, la transaction peut être définie dans une approche sociologique du droit comme "pratique sociale et non comme simple exécution ou application des règles". Dans cette optique, la règle constitue une donnée relativement maîtrisée par les partenaires, elle devient une ressource à partir de laquelle ils peuvent élaborer leur prétention. Ainsi posée, la transaction entre dans la problématique développée aujourd'hui par Erhard Friedberg dans *Le pouvoir et la règle* (1993).

Mais l'accord peut lui-même constituer un élément de la transaction. On peut donc aussi voir la transaction comme une relation qui a pour enjeu la définition des principes de l'accord, au-delà de la régulation sociale de l'accès à tel objet ou de l'obtention de tel ou tel objectif. Le fond du problème est qu'il existe beaucoup de situations sociales où des principes également légitimes sont en concurrence. Il est aussi légitime d'assurer un chauffage conséquent à la grand-mère du foyer, à un coût élevé, que de ne pas dépenser plus que son budget familial, pour prendre un exemple prosaïque de la vie quotidienne²². L'enjeu de la transaction porte dans ce cas-là autant sur la reconnaissance des principes de l'accord que sur le produit transactionnel, comme le montrent Luc Boltanski et Laurent Thévenot dans *Les économies de la grandeur* (1987)²³.

²¹ - Cf. Sur le "lien civil" les travaux de Patrick Pharo (1991, 1992).

²² - Nous retrouvons ici une partie du débat sur la justice, avec John Rawls et "l'utilitarisme" anglo-saxon, les choix sur la santé avec John Elster et Nicolas Herpin (1992), et le numéro 57 de *Connexions : L'interaction : négociation du sens*.

²³ - Pour eux, les principes qui peuvent être mobilisés pour un accord ne sont pas illimités. Ils estiment, en effet, qu'on peut les regrouper en six catégories, qu'ils appellent des "cités", à savoir la cité domestique (incarnée par Bossuet), la cité marchande (Smith), la cité industrielle (Saint Simon), la cité inspirée (Saint Augustin), la cité civique (Rousseau) et la cité de la renommée. Les citées, ou principes de légitimation, ont une existence objective, indépendante du contexte de l'interaction. Elles fonctionnent, pour les auteurs, comme un stock de connaissances, ou de compétences autonomes et disponibles, dont les acteurs peuvent se saisir au niveau microsocial. C'est le modèle utilisé par F. Chateauraynaud dans *La faute professionnelle* (1991).

Ce que nous retiendrons, c'est la distinction entre une transaction qui porte sur un objet et dont on cherche les enjeux en termes de conflits d'intérêts ou d'alliances, et une transaction qui porte sur les principes qui fondent cet accord. L'important n'est peut-être pas ici de retrouver les six cités de Boltanski, mais plutôt de transposer son modèle d'analyse pour rechercher s'il existe, en partant des acteurs et des situations, des principes, des compétences qui guident leur choix en matière d'économie d'énergie.

LES PRINCIPES DE L'ECONOMIE D'ENERGIE

Nous avons vu dans le chapitre précédent que le thème des dépenses d'énergie pouvait être une source de négociations permanentes entre les sexes et les générations. Pour autant, il nous semble qu'en amont de ces conflits récurrents, on assiste régulièrement, au sein des familles, à des tentatives de transaction sur le sujet. L'objet sur lequel doit porter l'accord est généralement acquis, pour les adultes au moins. Les parties n'ont, en effet, pas de mal à s'accorder sur le fait qu'il faut gérer leur consommation d'énergie. Pour toutes les personnes que nous avons rencontrées, gérer la consommation, c'est lutter contre le gaspillage, limiter les pertes d'énergie, apprendre à la réguler. Ce thème touche principalement le chauffage, et surtout le chauffage électrique, comme nous l'avons vu dans la partie précédente.

Les parties ne rencontrent pas non plus de difficulté à identifier les causes du gaspillage. Gaspiller, c'est surchauffer. Le "sur-chauffage" est lui-même lié à deux pratiques : laisser les portes ou les fenêtres ouvertes et avoir une maison ou un appartement mal isolé. Les interviewés, en effet, font la différence entre le gaspillage *"des appartements surchauffés, des couloirs surchauffés alors que les portes de l'immeuble restent ouvertes"* et le gaspillage dû à *"une mauvaise isolation"* qui peut être rapproché *"du robinet qui fuit, de la fenêtre ouverte, de la perte d'énergie"*. La distinction repose ici sur l'intentionnalité du gaspillage.

Il y a d'une part le gaspillage involontaire qui renvoie à l'idée que l'énergie n'est pas toujours maîtrisable : ainsi une personne explique que son *"énergie passe par les portes, par les fenêtres, qu'on ne la maîtrise pas ; que c'est glacial même avec le chauffage"*.

Et, d'autre part, il y a le gaspillage perçu comme intentionnel. Cette catégorie rend compte de pratiques "déresponsabilisées", parce que collectives. En immeuble, par exemple, le gaspillage est d'abord perçu comme collectif, comme celui des autres : c'est *"comme les gens qui arrivent dans les immeubles et qui laissent tout ouvert, et chez eux ils ferment tout ; sa propre énergie personnelle on y fait attention, quand c'est collectif on laisse couler"*.

L'aspect négatif dans le gaspillage est *"qu'on consomme davantage, c'est donc le prix élevé"*. Toutes ces pratiques, laisser les portes ou les fenêtres ouvertes, *"ça fait gaspiller ; il faut l'éviter"*. L'aspect positif, par extension, est de *"faire des économies pour faire autre chose"*. Implicitement, les dépenses d'énergie sont perçues à la fois comme indispensables au fonctionnement de la vie quotidienne, mais aussi comme une perte, comme une dépense qui se fait au détriment d'autres plaisirs : il ne faut *"pas perdre d'un côté, cela permet de faire autre chose."* L'objet de l'accord ne pose pas ici problème. Il semble que ce soit par contre les principes qui vont y présider qui soient conflictuels.

Nous avons pu repérer dans les discours la confrontation d'un certain nombre de principes de légitimation ou, pour reprendre la terminologie du groupe de sociologie politique et morale, de "justification".

Ne pas gaspiller, en effet, demande de faire attention. Et c'est ce "faire attention" qui semble polysémique. Pour certains "faire attention" consiste à rationaliser les pratiques d'utilisation du chauffage : c'est-à-dire à la fois moduler les températures suivant les pièces, suivant le temps et suivant la présence ou l'absence des personnes dans la maison, et en même temps tenter d'obtenir une température régulière. Concrètement, cela suppose de connaître les possibilités qu'offre son installation,

par exemple de *"savoir ce que c'est qu'un appareil à thermostat"*. Cela suppose également d'identifier *a priori* des séquences types pendant lesquelles on chauffe ou non — il faut *"savoir se dire, si on part toute la journée : 'je vais le laisser sur le trois, ça suffit'"* — et de les programmer dans le temps — il faut *"savoir chauffer au bon moment et selon le besoin : par exemple une pièce où on dort on n'a pas besoin de chauffer à 25°, et selon le temps aussi"*. En France, la pièce traditionnellement la moins chauffée est la chambre à coucher : *"Ce n'est pas la peine d'avoir la même chaleur dans la chambre à coucher et dans la salle de bains ; dans la salle de bains on chauffe plus"*. En même temps, il semble que les personnes veillent à maintenir *"une chaleur constante dans une pièce pour que le froid ne prenne pas le dessus ; parce que une fois que les murs sont froids, c'est plus difficile à chauffer"*.

La solution au problème du coût peut aussi consister à élaborer une "politique électrique domestique", en utilisant par exemple l'énergie pendant les plages horaires les moins chères. L'inconvénient de cette stratégie est qu'elle implique une discipline assez rigoureuse. C'est ce qu'explique une femme qui s'impose de cuisiner dès sept heures du matin avant d'aller travailler.

Mais, "faire attention" nécessite également de prendre en compte les différences individuelles, qu'elles soient liées au sexe, à l'âge, à l'activité ou à des catégories *a priori*. Ainsi, certains estiment *"qu'une grand-mère sur une chaise, c'est sûr qu'elle aura plus froid qu'un jeune"* et qu'il faut tâcher de trouver pour chacun un modèle adapté.

Enfin "faire attention" doit aussi être acceptable socialement. Quand une personne dit que chez elle, *"ça rentre, ça sort, on ne va pas dire aux gens 'rentrez vite, dépêchez-vous'"*. La gestion du gaspillage doit concilier des codes sociaux d'hospitalité. C'est pourquoi la maîtrise de l'énergie représente un coût humain lié aux ajustements sociaux qu'il faut faire, en termes de "bonne" température par exemple, pour rendre les relations sociales supportables.

Dans la pratique, on trouve trois niveaux d'attention portée à la consommation d'énergie. Tout d'abord des personnes qui y

portent une faible attention : ce sont celles qui préfèrent accepter le gaspillage plutôt que se risquer à être stigmatisées comme "radines" par leur entourage proche ; celles qui sont délivrées de la contrainte en ayant accédé à une plus grande aisance matérielle ; et, enfin, celles qui estiment que l'électricité est un bien de première nécessité dont on ne peut pas se priver.

On trouve ensuite les personnes qui disent "faire attention", en utilisant notamment les plages horaires. Celles-ci vont s'astreindre, par exemple, à *"faire la lessive le samedi entre 12 h et 12 h 30"* pour *"limiter les frais"*.

Enfin, le troisième niveau regroupe les personnes qui disent ne pas faire attention parce que cela est devenu un automatisme. Ce sont celles pour qui éteindre en sortant d'une pièce est tellement intériorisé que cela ne constitue pas un réel effort. Tourner le bouton, dans ce cas-là, est davantage de l'ordre de l'automatisme que de la discipline, même s'il n'est pas toujours aisé de faire la part entre le conscient et l'inconscient dans les gestes de tous les jours. *"C'est trop rentré dans les mœurs, c'est juste par intuition et puis, on arrive à avoir l'habitude"*.

Ces transactions, autour de la gestion des économies d'énergie, relèvent de deux modèles d'interprétation. Le premier est stratégique et cognitif. Dans ce cas, la gestion du gaspillage apparaît donc comme un calcul et un arbitrage plus ou moins conscients entre une "culture" — un habitus familial qui accorde ou non de l'importance au gaspillage ; des coûts liés à une contrainte budgétaire ; une capacité à accepter de faire attention qui n'apparaisse pas comme une contrainte quotidienne trop forte — et le jeu des codes sociaux, avec une plus ou moins grande capacité à paraître "radin" ou "maniaque" auprès des autres et à leur demander par exemple de faire attention pour les portes ouvertes ou fermées.

Le second est "conventionnel". Il n'est pas possible de faire rentrer les arbitrages décrits ci-dessus dans les catégories de Boltanski, qui sont plutôt de l'ordre du macro-social, c'est-à-dire de l'échelle d'observation des grandes régularités, où les acteurs n'apparaissent pas dans leurs interactions concrètes. A notre échelle micro-sociale, il est possible de voir qu'autour de l'électricité sont mobilisés des principes, des conventions qui

dépassent l'objet de la transaction, comme baisser le thermostat ou monter le son de la chaîne hi-fi. Nous en avons relevé trois principaux. Le premier principe porte sur la nécessité de rationaliser la consommation d'énergie. Le second met en avant les différences individuelles, et donc de légitimité face aux besoins en chauffage. Enfin, le troisième renvoie à une compétence sociale quant à la capacité à maîtriser l'énergie. Il semble cependant que ces "grandeurs" que l'on cherche à réunir pour aboutir à un accord soient inconciliables, puisqu'au quotidien les conflits perdurent²⁴.

L'APPROPRIATION DES OBJETS ELECTRIQUES : ENTRE LA COMPETITION ET LES HABITUS

Après le domaine de la gestion de l'énergie, l'autre forme de transaction familiale tourne autour de l'appropriation des objets électriques.

Nous avons recherché la façon dont les acteurs sociaux pouvaient s'approprier les objets électriques domestiques. Comme nous le verrons par la suite, nous avons pu dégager un certain nombre de modes d'appropriation du quotidien : ces modèles sont intéressants parce qu'ils diffèrent de ceux que nous avons repérés au moment des ruptures biographiques comme le divorce. Ceci tendrait à confirmer notre hypothèse selon laquelle nous avons affaire à plusieurs types, voire plusieurs niveaux d'échanges autour de l'électricité.

Nous allons maintenant essayer de montrer que ces modes d'appropriation, pris au sens de propriété mais aussi d'usage, des objets électriques sont aussi liés à des principes, ou des habitus, plus généraux. La propriété de l'électroménager, telle qu'elle se définit au quotidien, ne se distribue pas au hasard au sein de la

²⁴ - Il semble qu'il soit plus acceptable socialement de négocier de l'intérêt, ou de se mettre sur le plan de l'intérêt, que du sens, si nous pouvons séparer le sens de l'intérêt pour les besoins de la démonstration. La négociation du sens remet en cause l'identité même des acteurs, ce qui est souvent ressenti comme plus menaçant. L'intérêt des règles est de créer une distance socialement acceptable avec le sens que chacun donne à son action.

famille. Elle renvoie au découpage familial des tâches et des territoires.

Le premier mode d'appropriation des appareils électriques repéré est fondé sur l'expertise : il apparaît comme le plus répandu dans l'enquête.

Ce modèle a d'abord émergé de façon négative. Nous nous sommes rendu compte, en effet, que des personnes n'utilisent pas certains objets par "incompétence" technique. C'est souvent le cas pour des appareils qui ont une fonction de programmation, comme le magnétoscope, ou qui nécessitent des "réglages", comme la télévision. Les compétences exigées pour l'utilisation de tels appareils sont généralement considérées comme mieux maîtrisées par les hommes et les enfants que par les femmes.

Ce sentiment d'incompétence peut être renforcé dans les situations où, forcé de l'utiliser, "l'ignorant" doit demander l'aide de l'expert. L'utilisateur "néophyte" dépend, dans ces cas-là, du bon vouloir de l'expert qui par sa compétence, son savoir, maîtrise une zone d'incertitude non négligeable. Ainsi, certains interviewés disent faire appel à l'expertise de leurs enfants à chaque fois qu'ils désirent se servir du magnétoscope ou simplement le mettre en marche. A l'inverse, le rapport de pouvoir est renversé quand le néophyte profite de son incompétence pour se décharger sur l'expert de tout ce qu'il ne sait pas faire. Ainsi, une femme explique qu'elle doit tout préparer de façon à ce que son mari n'ait plus qu'à "*ouvrir l'arrivée d'eau et appuyer sur le bouton*" pour mettre en marche le lave-linge.

On trouve aussi des cas où l'expertise est partagée par plusieurs personnes : chacune des personnes maîtrise, en fait, une partie des fonctions de l'appareil. L'expertise de ce point de vue est moins technique que fonctionnelle. Par exemple, une femme explique qu'elle maîtrise toutes les fonctions de son robot ménager, à part celle nécessaire à la réalisation de la mayonnaise, pour laquelle elle doit faire appel à son mari. Dans ces cas-là, le rapport de pouvoir est plus difficile à caractériser.

Enfin, l'expertise peut être "anti-technique", et dans ce sens c'est l'incapacité à réaliser une tâche sans l'aide de l'appareil électrique qui mène à l'appropriation. Un interviewé par exemple raconte comment son amie s'est approprié la machine à café, parce qu'elle est la seule de la maison à ne pas savoir faire le café à la main, à ne pas avoir "*de méthode*".

Le second mode d'appropriation repéré est fondé sur la présence dans le logement. Ici, c'est l'absence des autres occupants du logement qui permet de se réserver l'exclusivité de l'utilisation d'un appareil électrique. Ce mode d'appropriation fait que certains objets électriques sont utilisés en multipropriété : plusieurs personnes peuvent être propriétaires du même objet, mais alternativement. Ainsi une interviewée explique que la radio familiale lui appartient le matin jusqu'à ce qu'elle quitte la maison et que sa "*mère prenne le relais et l'écoute le restant de la journée*".

Ce mode d'appropriation peut fonctionner sur un modèle d'antécédence : c'est au premier occupant du logement que revient la propriété de l'objet ou du moins son droit de préemption sur l'utilisation.

Inversement, l'absence d'une personne de la maison, et l'éventualité qu'un appareil puisse fonctionner en son absence, peut lui permettre de se défaire de cet objet, de le refuser comme sien (alors qu'il dit ne pas "réellement" l'utiliser). Ainsi, un interviewé ne se sent plus vraiment propriétaire de son poste de télévision parce que son amie peut la regarder quand il n'est pas là.

Le temps d'utilisation est le troisième modèle d'appropriation qui apparaît dans l'étude. Dans ce cas, c'est à celui qui utilise le plus souvent l'objet électrique que revient la propriété. La plaque électrique est par exemple souvent perçue comme la propriété de celui qui fait le plus la cuisine. C'est la même chose pour l'aspirateur, il appartient à celui (souvent celle), qui fait le plus le ménage. Ou encore le micro-ondes : il devient dans un cas rencontré la propriété de la femme parce qu'elle l'utilise plus que son mari, qui ne s'en sert "*que pour chauffer le café*".

L'appropriation peut aussi passer par la manière d'utiliser l'objet : c'est notre quatrième modèle. Dans ce cas-là, tout se passe comme si chacun des utilisateurs avait sa propre "emprise" sur l'appareil. Ainsi, nous avons rencontré un cas où la cafetière est perçue par chacun des occupants de la maison (en l'occurrence la mère et la fille) comme étant sa propriété. Ceci s'explique principalement parce qu'elles n'en ont pas le même type d'utilisation : la première s'en sert pour faire du café, alors que la seconde l'utilise pour faire du thé "*à offrir*".

Enfin, le dernier mode d'appropriation observé est fondé sur des raisons médicales. Ce modèle fonctionne par la négative, par l'interdiction d'utiliser un appareil pour raisons médicales. C'est le cas d'une personne qui s'est approprié l'aspirateur parce que son ami ne peut s'en servir à cause de son allergie à la poussière.

Ces modes d'appropriation ont une dimension stratégique évidente. Tout se passe en effet comme si les acteurs cherchaient à s'assurer le contrôle d'une micro-zone d'incertitude liée à l'objet, qui leur permettra de se l'approprier petit à petit jusqu'à l'exclusivité.

Certains objets, en effet, deviennent la propriété exclusive d'une personne de la famille. Le signe extrême de l'appropriation est la "censure" de l'appareil pour les autres occupants du logement. Mais, entre l'exclusivité et la multipropriété, il existe de multiples formes de droits de propriété sur les appareils, qui définissent une hiérarchie d'utilisateurs. Les choses ne sont d'ailleurs pas si simples qu'il y paraît, puisqu'il semble que l'appropriation puisse être aussi "négative", c'est-à-dire qu'il y a des objets dont on cherche à se défaire.

Notre hypothèse est que ce clivage objets convoités/objets rejetés cristallise des conventions sociales ou des modèles sociaux de répartition des univers, des tâches et des territoires. Cependant, si certains objets peuvent engager les membres de la

famille dans un rapport de pouvoir pour l'appropriation, d'autres apparaissent plus "neutres" : ils échappent même à toute négociation pour être assignés à un membre précis de la famille.

Ceci est particulièrement clair pour l'électroménager : on peut se battre pour la cafetière, mais rarement pour l'aspirateur. La personne à qui revient la propriété de l'aspirateur, ou plutôt à qui est assigné l'aspirateur, est aussi celle à qui revient le ménage. Comme il se trouve qu'il s'agit le plus souvent de la femme ou de la mère de famille, on peut dire que ce mode d'appropriation ou d'assignation cristallise le modèle dominant, voire culturel de répartition sexuelle des tâches domestiques.

D'autres objets échappent, en partie, au calcul stratégique de l'appropriation, parce qu'ils sont déjà inscrits socialement dans un espace domestique, celui de l'intime, du privé ou du collectif, ou une division sexuelle des activités, comme pour les objets de toilette, tels que *"les rouleaux chauffants"* ou *"l'appareil à bronzer"*, plutôt féminins.

La sphère privée correspond généralement à la sphère de la famille nucléaire. Elle exclut tous les étrangers à l'espace domestique, que ce soit les amis ou la parentèle au sens large. Dans cette acception, un certain nombre d'objets ont été repérés comme privés, notamment ceux qui relèvent de la fonction nettoyage, comme le sèche-linge ou l'aspirateur, de la fonction cuisine, comme les plaques électriques ou de la fonction média, comme la chaîne. Pour reprendre l'expression des interviewés, *"personne d'extérieur"* n'est censé s'en servir. Certaines occasions néanmoins permettent de transgresser les règles. Des intimes, comme la famille proche, peuvent à ces moments-là être autorisés à les utiliser. *"Mais, c'est vraiment exceptionnel"*. Ce sera à l'occasion d'une fête ou de l'hébergement d'une personne à la maison pour la durée d'un week-end.

Le découpage privé/public varie toutefois en fonction des générations. Il semble que les jeunes couples notamment éprouvent moins de difficultés à faire participer des "étrangers" aux activités domestiques, fait généralement impensable pour un couple plus âgé qui dira plus facilement : *"Quand on invite des gens, ils ne se servent de rien"*.

Dans le cas de l'appropriation des objets, il semble que l'on soit à mi-chemin entre la négociation et la transaction. Tout dépend de l'ancrage de l'objet dans les modèles sociaux préexistants, de son mode d'introduction dans la maison et de l'existence ou non d'une compétition pour son acquisition ou son rejet. Quand l'appropriation n'est l'enjeu d'aucune concurrence, mais qu'elle repose sur un modèle culturel de répartition des tâches intériorisé, elle est stable. On peut dire qu'elle entre alors dans "ce qui va de soi", pour reprendre l'expression de Jean-Claude Kaufmann. L'appropriation est liée à une routinisation des tâches. Elle contribue même à la reproduction des modèles de répartition des rôles et des territoires qui y sont associés. Ainsi, dans *La trame conjugale* (1992), nous voyons que les "façons" du linge des jeunes couples reproduisent pour une partie ce qui se faisait dans les familles d'origine.

LA ROUTINISATION DE L'ÉLECTRICITÉ DANS L'ESPACE ET LE TEMPS DOMESTIQUE

Nous avons vu dans le chapitre précédent que l'appropriation des objets électriques pouvait être l'enjeu de rapports de pouvoir au sein de la famille. Mais nous avons vu également qu'elle renvoyait en partie à un modèle culturel dominant de répartition des tâches et des territoires. Ce modèle est fondé sur une répartition sexuelle des rôles domestiques.

Nous allons voir maintenant qu'au quotidien, ce modèle est assez stable. S'il peut donner lieu, en effet, à des transactions au moment de l'entrée de l'objet dans l'espace domestique, il n'est pas constamment remis en cause par les membres de la famille. Une fois la transaction établie, elle perdure dans le temps, elle se routinise. L'objet transactionnel est en quelque sorte objectivé et sert de référence quotidienne : c'est une convention familiale, une création de stabilité. Cette stabilité est une "évidence invisible" (Raymonde Carroll, 1987), c'est-à-dire un phénomène structurel dont on n'a plus conscience tant il est incorporé dans le temps et l'espace quotidien de la famille.

Les "objets électriques" se répartissent dans la maison suivant six fonctions domestiques principales (cf. Bérandère Delion, 1993) : nettoyage, média, éclairage, cuisine, chauffage et bricolage, mais cette dernière fonction ne sera qu'évoquée.

Ces fonctions correspondent également à un temps domestique qui se structure autour d'une succession de comportements routinisés et de ruptures du quotidien liées à des événements, imprévus le plus souvent.

LES OBJETS ELECTRIQUES DANS L'ESPACE : NOMADISME ET STABILITE

Nous avons vu que l'appareil électrique est intégré progressivement à l'espace domestique par un processus d'appropriation ou d'assignation. Celui-ci donne lieu à ce que nous avons défini comme étant des "transactions", c'est-à-dire des négociations qui portent tant sur les principes que sur l'objet de l'accord, et le résultat de ces transactions correspond aux modèles sociaux en cours dans la société française. La transaction, une fois établie, donne lieu à une stabilisation de l'objet transactionnel, c'est-à-dire à une "routinisation". La position des objets dans l'espace peut être mobile ou stable.

Les objets les plus mobiles que nous avons repérés sont ceux qui doivent servir dans toutes les pièces, comme l'aspirateur. Mais il semble que cette catégorie d'objets "nomades" soit relativement limitée.

Le petit électroménager constitue aussi une catégorie d'objets assez mobiles, dont certains le sont davantage que d'autres. En fait, il y a ceux que l'on range après les avoir utilisés, et ceux que l'on ne range pas. L'arbitrage entre le rangé et le non-rangé peut s'établir sur différents critères. Le premier, sans doute, est la fréquence d'utilisation. Ranger et sortir un appareil électrique supposent un effort, une dépense d'énergie dont on cherche parfois à faire l'économie. C'est pourquoi les appareils fréquemment utilisés restent généralement sortis, "*prêts à l'emploi*". "*S'il faut sortir le fer à repasser*", nous explique une personne, "*on ne repasse pas*", c'est pourquoi,

chez elle, *"le fer et la table restent dans le couloir"*. Inversement, quand un appareil est rarement utilisé, il sera plus facilement rangé.

La sécurité constitue un second critère d'arbitrage entre le rangé et le non-rangé. Que la sécurité concerne les personnes ou les objets, ce critère peut entrer en jeu dans la définition de la place d'un objet.

Enfin, le critère esthétique intervient parfois pour distinguer ce qui "peut être visible" de ce qui ne peut pas l'être. Cette distinction joue à deux niveaux, l'esthétique individuelle, c'est-à-dire la représentation que l'individu a de ce qui est "beau", et l'esthétique sociale, c'est-à-dire l'image qu'il veut donner de lui. Ces deux niveaux sont évidemment étroitement imbriqués. Ainsi quand une personne dit qu'elle laisse son robot *"en permanence sur le plan de travail à côté de l'évier"*, parce que *"ça fait esthétique"* et *"ça fait bonne ménagère"*, on comprend que l'image qu'elle veut donner d'elle-même est en congruence avec sa conception de l'esthétique.

Quoi qu'il en soit, la mobilité du petit électroménager est relativement restreinte dans l'espace et les déplacements de ces appareils se limitent toujours à un trajet unique du placard au lieu d'utilisation qui est souvent fixe.

Globalement, les appareils électriques sont assez peu mobiles. Comme nous l'avons développé au chapitre I, un certain nombre d'appareils, comme le magnétoscope ou le four à micro-ondes, ne sont jamais déplacés : on les pousse à la rigueur légèrement au moment du ménage, *"pour passer un coup derrière et dessous"*. Mais généralement, les occasions de les bouger sont rares, elles relèvent de situations exceptionnelles, comme le "grand ménage" ou le cas d'espèce. *"C'est quand j'ai ma crise"* explique une personne, *"une fois par an, je fais le ménage vraiment à fond"*. Ou alors *"des fois, on déplace le frigidaire parce qu'il y a des chats qui se sont cachés derrière"*.

Dans ces cas-là, l'appareil n'est déplacé que temporairement : il est immédiatement remis en place une fois "le problème" résolu. Tout se passe comme si la mobilité de l'appareil venait

troubler la configuration acquise, habituelle, routinisée de l'espace.

Il est vrai que cette inertie touche en premier lieu des appareils électriques dont la mobilité physique est potentiellement réduite, du fait de leur poids ou de leur facilité d'accès. C'est le cas des appareils encastrés, par exemple, comme les plaques ou le four, ou des appareils encombrants et lourds, dont le déplacement nécessite une dépense physique importante, comme le frigidaire et le lave-linge.

L'inertie touche également les appareils perçus comme fragiles et dont un déplacement risquerait de les mettre en danger, comme le magnétoscope, ou *"toutes ces choses qu'il ne faut pas trop toucher"* parce qu'on ne les maîtrise pas tout à fait. On trouve, en outre, des appareils immobilisés à l'endroit où ils fonctionnent de façon optimale, comme la télévision qui peut connaître, d'une pièce à l'autre de la maison, une variation de réception.

Le critère de mobilité physique ou technique n'est toutefois pas le seul qui intervienne. Certains objets légers, faciles d'accès et apparemment solides, ne sont jamais déplacés. C'est l'exemple donné par une interviewée qui déclare que la place du radio-réveil dans sa chambre est immuable : *"On a un bois de lit qui fait étagère, il est posé dessus, il ne bouge jamais"*.

Notre hypothèse est que l'inertie de l'appareil électrique est l'aboutissement d'un processus d'intégration à l'espace au cours duquel on lui cherche une place optimale, qui deviendra peu à peu une place définitive. Tout se passe, en effet, comme si l'on devait s'habituer à l'appareil avant de pouvoir vraiment l'appréhender dans sa globalité, l'apprivoiser et lui trouver sa "bonne place", son "territoire". Une personne a expliqué, dans cette perspective, que son radiocassette pouvait encore bouger, parce qu'il n'était pas bien là où il était : *"Une meilleure solution est qu'il soit beaucoup plus haut placé, bien installé sur un meuble, bien stable, à la bonne place"*.

A l'idée qu'il puisse exister une seule et bonne place pour chaque appareil s'ajoute celle de "la bonne configuration". La question de la place de l'appareil ne relève pas seulement de

l'appareil, mais bien de l'espace, de l'environnement général de la pièce. Si chaque territoire est d'abord raisonné à partir de l'objet et de sa fonctionnalité, l'appareil est aussi perçu comme inter-agissant avec le reste de l'espace. Ainsi, quand l'environnement général change, la place de l'objet peut être remise en cause. Il n'est pas rare également qu'un changement de décoration ait une influence sur le territoire des appareils électriques. La place d'un magnétoscope peut changer *"parce qu'on a l'intention de changer de meuble"*. Celle du lave-linge peut évoluer quand on *"refait la salle de bains"*. De la même façon, le déplacement d'un appareil entraîne parfois un réaménagement plus global. Dans cette perspective d'environnement stable, ou stabilisé, il apparaît que l'appareil a généralement une prise électrique affectée, ce qui limite de fait sa mobilité. En appartement, le cadre du bâti conditionne fortement la place des appareils électroménagers.

LES OBJETS ELECTRIQUES ET LE TEMPS DOMESTIQUE

L'objet électrique n'est pas seulement l'indicateur d'une configuration de l'espace domestique, mais aussi celui d'une temporalité domestique spécifique, structurée en successions de routines et d'événements. L'objet électrique est omniprésent dans le temps domestique. Il apparaît à la fois comme une ponctuation des activités domestiques du quotidien et une manifestation des activités exceptionnelles : il les rythme, il en est le témoin.

Pour la fonction culinaire, dans l'espace de la cuisine, l'utilisation de l'électroménager correspond aux moments traditionnels des trois repas quotidiens, petit-déjeuner, déjeuner et dîner. Elle marque aussi le moment des repas intermédiaires et informels, comme les en-cas ou les goûters. A l'extrême, plus qu'un indicateur, elle peut devenir un signal permettant de rassurer les impatients, comme les chats de cette dame, qui *"si ça ne vient pas à l'heure prévue font des bêtises, pissent partout ou grimpent aux rideaux"*.

On peut même identifier, pour une famille, à quel repas correspond tel type d'appareil : *"La plaque électrique, c'est une demi-heure à chaque repas, sauf le matin"*, ou bien *"le four, en principe, c'est le soir"*, alors que *"le micro-ondes, c'est tous les jours pour chauffer le café ou le lait le matin"*. Chaque objet peut être associé à un type de repas, voire à un contenu culinaire. Pour une interviewée, par exemple, *"le four, on l'utilise surtout pour les tartes parce qu'on en fait à plein de trucs différents, il n'a jamais cuit de viande"*.

On retrouve ce type de routinisation pour les autres fonctions que nous avons définies, exception faite du chauffage qui, nous l'avons vu précédemment, reste potentiellement conflictuel.

Pour la fonction nettoyage, l'utilisation des appareils électriques suit également une grande régularité. Pour certains interviewés, en effet, *"le lave-linge marche une fois tous les deux jours"*, pour d'autres, c'est *"l'aspirateur qu'on utilise tous les matins ou le midi, même le dimanche à cause des poils de chat"*. Leur utilisation scande les activités de ménage, lessive et repassage qui reviennent sans cesse, même si leur volume peut varier en fonction de la saison, du nombre ou du type d'occupants de la maison. Ainsi, certains *"lavent moins l'hiver que l'été"*, d'autres *"se servent plus du lave-linge quand il y a des amis qui restent le week-end"*, d'autres encore *"n'utilisent plus l'aspirateur que deux à trois fois par semaine"* depuis qu'ils n'ont plus de chiens à la maison, *"ils salissent moins"*.

Les appareils électriques de la fonction média peuvent devenir aussi, dans certains cas extrêmes, les métronomes de l'activité domestique. *"J'écoute RTL pour les jeux, la musique, les infos. Je garde toujours la même station, le matin, ça me donne les horaires."* Dans cette perspective, la possibilité de programmer devient paradoxalement le support d'une plus grande routinisation, comme pour cette personne qui enregistre tous les jours *Questions pour un champion* parce qu'elle rentre trop tard pour regarder l'émission au moment de sa diffusion. Dans ce cas, le magnétoscope ne vient pas déstructurer la régularité quotidienne, mais, au contraire, il la renforce.

Enfin, l'éclairage suit les déplacements à l'extérieur et à l'intérieur de la maison. Il varie donc en fonction des moments d'occupation du logement et des mouvements qui y ont lieu. En bref, *"on allume quand on a à faire dans ce coin-là"*.

Pour les quatre grandes fonctions que nous venons de décrire, le temps domestique, c'est-à-dire le temps des activités domestiques et des objets qui s'y rattachent, est très routinisé. C'est une régularité, une répétition intégrée au point qu'on n'y prête plus vraiment attention, mais qui, souvent, est aussi ressentie comme une chose à laquelle on doit se forcer, *"s'astreindre"* ; c'est une contrainte, une "douce violence" du quotidien.

LE QUOTIDIEN, L'ÉVÉNEMENT ET LE DON : LA CONTRE-ROUTINE

Dans le quotidien domestique, l'événement est créé par le conflit, la rupture ou la transaction, par tout ce qui donne lieu à un échange intense, et vient rompre avec l'habituel, le routinisé, l'accepté ou encore l'incorporé. Mais, dans cette perspective, l'événement peut aussi être l'exceptionnel ou le festif. L'objet électrique sort de sa fonction utilitaire pour entrer dans la sphère du don et des échanges familiaux²⁵.

²⁵ - Au Congo, chez les Basundi, nous avons observé cette double circulation des objets dans la sphère du quotidien et du travail d'une part, et dans celle de l'échange cérémoniel lié aux alliances sociales d'autre part. Une partie des objets et de l'argent de la "dot" peut rester dans la sphère cérémonielle et servir de contre-don au moment d'un autre mariage. Une partie des objets est aussi utilisée dans le quotidien (Dominique Desjeux, 1987). En France, une partie des cadeaux, donnés à l'occasion des fêtes par exemple, est utilisée dans le quotidien, une autre partie devient objet de décoration, et une autre encore peut être "recyclée" soit comme objet usagé vers les générations plus jeunes pour les aider à se mettre en ménage, soit, de façon plus "honteuse", comme cadeaux pour d'autres fêtes et pour se débarrasser d'objets non voulus. Le système des listes de mariage, décrit notamment par François de Négroni (1974), puis par Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot (1989), est un bon exemple de circulation des objets.

L'usage des objets électroménagers change avec les fêtes ou les événements exceptionnels. Lorsque des invités, c'est-à-dire des personnes habituellement étrangères au foyer, sont présents, il semble que dans certaines familles, on utilise davantage les appareils électriques. Le fait de recevoir permet de déroger aux règles du quotidien. Les appareils qui ne servent pas habituellement entrent alors en scène : *"La cafetière, on ne l'utilise que quand il y a de la famille de mon amie qui vient"*. Dans certains cas, la façon d'utiliser les appareils est même modifiée, comme cette personne qui *"cogite à l'avance s'il y a du monde"* et *"synchronise tout pour ne pas passer son temps au fourneau"*.

D'autres occasions favorisent une utilisation différente ou plus importante des appareils électriques. Pourtant, même si elles sont, par définition, "occasionnelles", ces situations sont quelquefois programmées et apparaissent alors comme des points de repère autour desquels le quotidien s'organise.

Ainsi, la fête qui, d'une façon générale, représente le non-quotidien, l'événement, sort de la routinisation pour se transformer en "programmation routinisée" des appareils mobilisés pour une telle circonstance. Ainsi cette personne expliquant qu'elle se sert de son micro-ondes surtout le vendredi parce qu'elle a *"du monde tous les vendredis"*.

De la même façon, la *"grande lessive"* ou *"le ménage à fond"* deviennent au fil des ans tellement récurrents qu'ils perdent leur caractère d'événements vraiment exceptionnels. Dire, par exemple, que *"le fer, on s'en sert plus souvent après les grandes lessives"*, c'est programmer l'exceptionnel, en ce sens que l'augmentation de l'activité que cela suppose est prévue et même prévue longtemps à l'avance, mais de façon moins incorporée et moins "invisible" que la routinisation (cf. Dominique Desjeux, Sophie Alami, Patricia Medina, 1995).

Les cadeaux et les dons participent également de cette irruption de l'événement dans la vie domestique, qui vient rendre acceptable la routinisation. Le "vrai" cadeau, c'est le superflu, l'extraordinaire. Même si les interviewés pensent que *"tout peut s'offrir"* du moment que *"ça fait plaisir"*, *"qu'on en a*

envie ou *"besoin"*, il existe une préférence pour tout ce qui sort de l'ordinaire, du quotidien. Des instruments comme *"l'aspirateur mural"* ou *"le super-rasoir"* véhiculent des images d'efficacité futuriste, tandis que d'autres appareils comme *"le gaufrier"*, *"la pierrade"* ou *"la raclette"* font référence à la tradition, aux repas conviviaux ou festifs. *"On peut vivre sans"*, à ce titre *"ça peut être des cadeaux"*.

Le matériel électrique usuel peut en revanche ne pas être assimilé à un vrai cadeau. Le "vrai" cadeau électrique est censé être original et personnalisé. En fait, il désigne et met en relief les différents rôles sociaux suivant des stéréotypes connus. Pour la jeune femme, il renvoie au corps, à la beauté : *"Il y a tout, l'Épilady, tout ce qui est pour le corps, les choses pour les cheveux, les trucs massants"*. En revanche, les objets électriques de l'esthétique du corps ne sont plus de mise passé un certain âge. La femme plus âgée est désignée par son rôle de mère de famille : *"Tout ce qui est robot aussi, mais c'est plus pour ma mère, ce n'est pas une chose qui me ferait plaisir"*. Enfin, le matériel électrique offert au père le présente sous ses qualités de bricoleur : *"Pour un père, il y a tout ce qui est de l'ordre de l'outillage, la perceuse, tout ça"*.

Les instruments électriques contribuent donc à former, déformer ou reformer (cf. *"les trucs massants"*) l'image personnelle et à accentuer la visibilité des rôles sociaux. Ils ne viennent pas contredire les répartitions générationnelles et sexuelles du quotidien, au contraire, ils les légitiment et les renforcent.

A la limite, certains cadeaux "utiles" peuvent s'échanger, mais seulement dans la sphère restreinte de la famille : *"Le frigo, c'est mes parents qui me l'ont offert."* Cela fait partie "du devoir" des parents d'installer les enfants et du devoir des enfants de s'acquitter de leur "dette" envers leurs géniteurs, notamment en leur offrant le traditionnel cadeau de la fête des Mères ou des Pères. Cela fait partie de la trilogie, mise en évidence par Jacques Godbout et Alain Caillé dans *L'esprit du don* (1992), "donner, recevoir, rendre" qui, selon eux, à la suite de Marcel Mauss, est à la base de tout lien familial et même

social. Comme le dit un interviewé : "(...) *Les appareils qu'on n'offre pas, c'est ceux qui sont quotidiens, mais je ne m'offusquerais pas si on m'avait offert le robot. Le frigo c'est mes parents qui me l'ont offert. Un bon rasoir pour un mec, ça peut s'offrir, le super rasoir rechargeable. Moi, j'ai bien dû offrir un truc à ma mère pour aller dans la cuisine, pour la fête des Mères, c'est le cadeau classique.*"

Le cadeau de la fête des Mères peut être interprété comme l'accomplissement du devoir filial. En général, il renvoie aussi à un univers très normé : "*le robot électrique*", par exemple, "*c'est le cadeau classique*", pour reprendre l'expression qui précède. Ce contre-don vient compenser une dette ancienne contractée envers la mère depuis la naissance, puisqu'elle a fait don de la vie. En poussant un peu plus loin la métaphore, on peut associer l'électricité, la transmission de l'énergie et la transmission de la vie.

De la même façon, lorsqu'un parent se retrouve seul, les cadeaux des enfants apparaissent comme un moyen de compenser "un vide familial", mais aussi un remboursement de la dette que les enfants ont contractée à l'égard de leurs parents.

Nous avons déjà vu que l'échange d'appareils électriques se réalise également au sein de la famille sous la forme de dons. Ceux-ci correspondent principalement au moment de l'installation d'un jeune ménage dans un nouveau logement, ou à la reconstitution d'un "capital électrique", au moment d'un divorce. C'est le cas d'une interviewée qui a vu ses nièces "*faire une collecte au sein de la famille, pour la tata qui se retrouvait seule*". Là encore, le don s'inscrit dans un système de compensation des dettes familiales. Comme le montre, en effet, Jacques Godbout, on n'a pas toujours besoin de "rendre" ce que l'on a "reçu" à celui envers qui on est directement débiteur, mais on peut le faire sur plusieurs générations.

CONCLUSION : LES OBJETS ELECTRIQUES, UN MOYEN DE FAIRE PASSER LE COURANT ENTRE LES AMIS ET LA FAMILLE

Si l'électricité n'apparaît pas en tant que telle créatrice de lien social, elle apparaît comme la condition matérielle de la réalisation de ce lien à travers la circulation et l'utilisation des objets électriques. Le don comme le cadeau participent à la reproduction de la division sexuelle des rôles domestiques. Les objets électriques, tout comme le costume, sont une manière de paraître et d'exister socialement, de véhiculer des images et de renforcer des normes, de faire passer le "courant", c'est-à-dire des messages, de l'affection, de l'amour. Ils transmettent aussi l'image parentale dans une dynamique de reproduction sociale.

L'irruption de l'événement ne vient pas menacer ce qui est établi. Au contraire, elle contribue au processus de formation identitaire en renforçant ce qui "va de soi". En ce sens, la routinisation est au cœur du processus de socialisation des individus : au sein de la famille, elle vient structurer les habitudes, les "habitus" pour reprendre l'expression de Pierre Bourdieu, elle vient mettre au moule les individus, en participant à la transmission de "manières de faire, penser et agir" antérieures et extérieures à eux.

Par contre, nous l'avons vu dans le chapitre précédent, ce processus de transmission peut être remis en cause par le conflit et la rupture. En ce sens, nous voyons que l'identité passe aussi par ce que P. Berger et T. Luckmann (1986) appellent des mouvements "d'alternations", c'est-à-dire des mouvements de destructuration / restructuration qui permettent des recompositions de la reproduction sociale.

L'identité au quotidien se forge donc autant sur un modèle intégrant, qui assure la conformité, la conservation, voire même la reproduction de la réalité familiale, que sur un modèle désintégrant qui se fonde justement sur une rupture à rapport à la vision du monde que porte sa famille, à la réalité originelle.